

GRAMMAIRE HÉRALDIQUE

CONTENANT LA DÉFINITION EXACTE

DE LA SCIENCE DES ARMOIRIES

SUIVIE

D'un Vocabulaire explicatif et d'un Traité sur la Composition des Livrées

PAR

H. GOURDON DE GENOUILLAC
Officier d'Académie, Officier de l'Ordre du Nichan,
Chevalier des Ordres du Christ, des SS. Maurice et Lazare, etc.

NOUVELLE ÉDITION



PARIS

E. DENTU, EDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS-ROYAL, 15-17-19, GALERIE D'ORLÉANS

—∞—

GRAMMAIRE HÉRALDIQUE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Dictionnaire historique des ordres de Chevalerie....... ... 1 vol.
Supplément au Dictionnaire des ordres.................... 1 —
Les Ordres religieux.................................... 1 —
Recueil des armoiries des maisons nobles de France (épuisé). 1 —
Les Mystères de la noblesse et du blason................. 1 —
Dictionnaire des fiefs (épuisé)............................ 1 —
Dictionnaire des anoblissements......................... 2 —
Nobiliaire des Bouches-du-Rhône (en société avec M. le marquis de Piolenc)................................. 1 —
Histoire de l'abbaye de Fécamp et de ses abbés............. 1 —

ROMANS

Une Luronne... 1 —
L'avocat Bayadère....................................... 1 —
Les Voleurs de Femmes................................... 1 —
Le Crime de 1804.. 1 —
Comment on tue les Femmes............................... 1 —
Les Amours à coups d'épée............................... 1 —
Un Noyé... 1 —
Les Filets de Versailles................................ 2 —
Les Convulsionnaires de Paris........................... 2 —
Les Damnés de l'Autriche (en société avec M. de la Lance). 1 —

Sous presse :

Une Vie d'enfer... 1 —

PARIS. — IMP. DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

GRAMMAIRE
HÉRALDIQUE

CONTENANT LA DÉFINITION EXACTE

DE LA SCIENCE DES ARMOIRIES

SUIVIE

D'un Vocabulaire explicatif et d'un Traité sur la Composition des Livrées

PAR

Henri
H. GOURDON DE GENOUILLAC
Officier d'Académie, Officier de l'Ordre du Nichan,
Chevalier des Ordres du Christ, des SS. Maurice et Lazare, etc.

NOUVELLE ÉDITION



PARIS
E. DENTU, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
PALAIS-ROYAL, 15-17-19, GALERIE D'ORLÉANS

1877

INTRODUCTION

L'ouvrage dont nous offrons au public une nouvelle édition n'est pas un recueil de blasons expliqués, ni un nobiliaire. C'est une grammaire proprement dite, simple, concise, à l'aide de laquelle toute personne complétement étrangère à la science héraldique peut, après l'avoir lue, blasonner toute espèce d'armoiries peintes ou gravées, en distinguer la valeur, et reconnaître celles établies contrairement aux règles du blason.

Le blason est une langue qui s'est conservée dans sa pureté primitive depuis des

siècles, langue dont la connaissance est indispensable aux familles nobles, qui y trouvent un signe d'alliance, ou de reconnaissance, aux numismates, aux antiquaires, aux archéologues, enfin à tous les artistes, gens de lettres, etc.; — cependant cette langue est presque inconnue, et la plupart des personnes qui possèdent le droit de porter des armoiries seraient fort en peine de les expliquer selon les termes techniques !.....

Qu'on ne s'étonne pas de ce fait : bien des livres ont été publiés sur cette matière, mais ils ont le tort de n'être pas élémentaires. — Il ne suffit pas d'indiquer les différents signes composant un blason ; il faut encore enseigner comment on doit s'y prendre pour blasonner seul. — C'est là le but de ce volume.

Désireux de ne laisser rien d'obscur ou d'incomplet dans la *Grammaire héral-*

dique, nous avions cru devoir l'accompagner, dans la première édition, d'un vocabulaire donnant la définition de tous les mots employés dans le cours de l'ouvrage; d'une table d'*attributs*, dont la connaissance diminue considérablement l'étude du blason, et enfin de planches d'armoiries.

Nous avons supprimé, lors de la seconde édition, les planches d'armoiries, qui obligeaient à tous moments le lecteur à se reporter à la fin du livre pour y avoir recours, et nous avons intercalé les blasons à déchiffrer dans le texte même, de façon que l'exemple suivît immédiatement la leçon.

Par suite de laborieuses et patientes recherches, le vocabulaire s'est augmenté de nombreuses locutions que nous avions omises en raison de la rareté de leur emploi, mais qui doivent figurer dans un livre destiné à remplacer les traités anciens.

Il en a été de même pour la table des attributs, qui a été complétée par l'adjonction de tous ceux que l'usage a consacrés.

En un mot, rien n'a été négligé pour rendre la *Grammaire héraldique* digne de l'accueil bienveillant qu'elle a reçu du public lors de ses premières éditions.

Quelques personnes ont manifesté le désir d'y trouver des éclaircissements sur la position faite aux porteurs d'armoiries par la nouvelle législation nobiliaire; d'autres ont regretté que nous ayons passé sous silence les règles à observer dans la composition des livrées.

Un chapitre spécial a été consacré à l'examen de la question du droit au port des armoiries et un *Traité de la Composition des livrées* a été joint à la *Grammaire*.

AVANT-PROPOS

DU DROIT AU PORT DES ARMOIRIES

Le droit d'avoir des armoiries est-il du domaine public ?

Oui, si on se retranche derrière le mutisme de la loi du 28 mai 1858, qui se tait sur ce point.

Non, si on considère l'armoirie comme une propriété de famille qui, comme toute propriété, se transmet naturellement par l'hérédité directe.

Il ne nous appartient pas de résoudre la question, et, ce que nous pouvons faire, c'est tout simplement de retracer l'historique des diverses phases de ce droit.

Le premier *Traité de blason* parut sous Philippe-Auguste et lui fut dédié.

Il avait incontestablement pour but celui de

réglementer les principes d'une science qui n'était encore qu'à l'état rudimentaire, et de mettre un frein à l'emploi abusif qui se faisait alors des armoiries.

Car, si au souverain seul appartint plus tard le privilége de donner des armes à certaines familles, il n'en fut pas toujours de même.

C'était originairement des princes, des ducs, des hauts barons et des seigneurs suzerains, que les premiers chevaliers tenaient l'épée et le titre dont ils étaient investis.

Ils se faisaient un devoir et un honneur d'adopter les armes de ceux qui leur avaient conféré l'ordre de chevalerie, ou tout au moins de prendre quelque pièce de leur blason pour l'ajouter à celui de leur propre famille.

Plus tard, ces mêmes chevaliers en créaient d'autres et transmettaient à ceux-ci les couleurs et les pièces héraldiques qu'ils avaient eux-mêmes adoptées.

De là les répétitions sans nombre qu'on remarque sur certains écus appartenant à des familles originaires d'une même province.

Aussi la plupart des anciennes maisons de Bourgogne portent-elles un champ de gueules, celles de l'Ile-de-France un champ d'azur, etc.

Mais ce ne fut pas seulement les seigneurs qui firent usage d'armoiries.

Comme toujours, les petits imitèrent les grands, et les vassaux en usurpèrent souvent, sous prétexte d'hommage.

L'institution des maréchaux d'armes doit être considérée comme la première mesure destinée à régulariser le droit aux armoiries.

Et nous ne pouvons mieux le prouver qu'en donnant la copie des lettres d'établissement du maréchal d'armes de France créé par le roi Charles VIII.

Ce document précieux, dont nous devons la communication à l'obligeance de l'un des descendants du maréchal, fera connaître l'importance qu'on attachait alors aux armoiries :

« Lettres par lesquelles le Roy a institué Gilbert Chauueau, dit Bourbon, herrault d'armes de monseigneur le Duc en l'office de mareschal d'armes des François, et par icelles luy donne pouvoir, commission et mandement de prendre et recueillir en un cathalogue tous les blazons de tous les nobles du royaulme : pays du Daulphiné, Prouence et aultres, et

corriger les faultes d'y ceulx se faultes y sont trouuées.

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront :

« Jehan Baudereulh, bourgeois de Saint-Pierre le Moustier et garde du scel royal estably en la preuosté du d. lieu, salut; scavoir faisons que nous, l'an de gràce 1488, le 26e jour de juing, veismes et leusmes de mot à mot une lettre du Roy notre sire scellée de son grand scel en cire jaune sur double queue des quelles la teneur s'en suit :

« Charles, par la grace de Dieu, Roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront salut, pour ce que la vraye intégrité et perfection de nostre foy consiste en parfaicte amour, charité et dilection dont, après celle qui est céleste et principalle exercée par continuelle contemplation de l'entendement, seul recteur et gouuerneur de l'âme qui est immortelle, faicte à la semblance de son aucteur Dieu tout-puissant et naturellement encline à retourner là dont elle procède et parvenir à la parfaicte béatitude, gloire sempiternelle, ainsy qu'elle faict, après qu'elle est séparée du corps qui est mortel, se par folles

concupisances, mauuaises pensées et oeuures detestables et desplaisantes à Dieu, elle n'en est foruoyée et forcluze, celle qui conserue le bien entièrement en augmentation de la chose publicque, est après la plus parfaicte et louable de toutes les aultres, et à ceste cause plusieurs Roys, Princes, Ducz, Contes, Barons et aultres nobles hommes depuis la création du monde jusqu'à présent, se y sont tellement et si vertueusement employez quant besoing en a esté qu'ilz n'y ont pas seullement employez leurs biens, cheuances et héritaiges, ne leurs parents, amis et enffans, mais se y sont exposëz de leurs propres corps, tellement que grande partie d'entre eulx y ont esté cruellement occis et mis à mort, dont la gloire et la renommée a esté et sera toujours si grande que tant que le monde durera elle ne sera estaincte ne obliée, car le nom et la gloire de ceulx qui meurent pour la deffance et soustenement de la chose publicque n'est jamais estaincte ne mise en obly, mais demeure toujours à la perpetuelle et inextinguible mémoire des suruiuans : et à ceste cause ceulx qui premiers acquisdrent bruit et lotz par tels vertueux faiz et qui par leurs vertuz et

magnanimité domminèrent et furent eslevez sur les aultres mortelz pour les conduire, regir et gouuerner, et qui prindrent tiltres les ungs de nom de Roy, les aultres tels que bon leur sembla, prindrent semblablement armes et enseignes militaires de diuerses façons, tant, affin que leurs vassaulx et subjectz toutes et quentes fois qu'ils seroient en bataille ou vacqueroient en aultre exploit de guerre pour la chose publicque, en les uoyant et contemplant, reduisant à mémoire les oeuuvres militaires par lesquelles leurs chefz et conducteurs estoient dignes de les porter comme aussy à ce que leurs hoirs et successeurs, et toute leur postérité fussent plus curieux d'en suiuir leurs trez-nobles et vertueuses gestes, et que sur tout ils missent en non chaloir toutes délices mondaines et terriennes, qui pourroient être cause de rabaisser, et tellement effeminer et amolir leurs couraiges qui en lieu d'estre reputez dignes de porter les d. armes et enseignes, comme extraictz de la race de ceulx qui premiers, les conduisdrent, ils furent à tousjours reputez infames, et partout, détestez, car les vertuz et mérites des ancestres et progeniteurs est vraye lumière des succes-

seurs qui ne seuffrent riens céler, ne demourer vseur, mais par icelles sont exaucés les bons et vertueulx, et les mauuais deprouuez et, par tout, déchassez, pour lesquelles causes la louable coustume de vser de telles armes et enseignes a esté depuis par l'uniuersel monde, trez-fort continuée et principallement en nostre royaulme, tellement que par la nation gallicanne, ont esté faict de sy grands et vertueulx faiz d'armes, tant sur les infidelles que sur les aultres estrangiers et barbares nations, que leurs noms et leurs armes sur tous aultres, en sont et seront tousjours magniffiez, et pour ce que, pour la conversation et entretenement de la d. coustume, nous auons délibéré de faire faire vn cathalogue et vray muniment, auquel toutes les armes de Ducz, Princes, Contes, Barons, Seigneurs, Chastellans, et aultres nobles gens de nos royaulme, pays de Daulphiné, conté de Prouence et aultres pays à nous appartenans seront extraictes, paintes et pourtraictes, selon leur droit blazon, pourquoy soyt besoing de commettre, ordenner, establir et depputer quant à ce, aulcun personnaige prudent et saige, noury et expert en l'exercices de telles matières, scauoir faisons,

que nous, ces choses considérées, confians a plain de la personne de nostre cher et bien amé Gilbert Chauueau, dit Bourbon, herrault d'armes de nostre trez-cher et trez-amé oncle, et cousin, le Duc de Bourbonnois et d'Auuergne, connestable de France, et de ses sens, loyauté vraye et entière expérience; icelluy pour ces causes et aultres à ce nous mouuans avons par nous, faict, créé, ordenné et estably, faisons, créons, ordennons et establissons par ces présentes mareschal d'armes des François pour icelluy office, auoir tenir et exercer doresnauent à tels et semblables honneurs, préeminences, libertez, prérogatives, franchises, droicts, prouffiz que les ont accoutumez d'auoir nos roys, herraulx et aultres officiers d'armes, et à tels gaiges et pencion qui par nous et par nos aultres lettres luy seront pour ce ordenné, et luy avons donné et donnons plain pouuoir et aucthorité de prendre et pourtraire, ou faire prendre ou pourtraire et mettre en ordre, en forme de cathalogue, et vray muniment, chacun selon degré et préeminence, les noms et les armes de tous les d. Ducz, Princes, Contes, Barons, Seigneurs, Chastellans et aultres nobles gens

de toutes les prouinces, bailliages, seneschaussées, preuostez et aultres jurisdictions de nos d. royaulme, pays du Daulphiné, conté de Prouence et aultres quelconques à nous appartenans selon leur vray et droit blazon, et pour ce que plusieurs d'entre eulx non congnaissans le d. blazon les ont par ci-devant portées et portent souvent faulces, par deffault de ce qu'il n'y a eu personne le tems passé qui s'en soyt prins garde, ne qui les en ay aduerty, pour mettre et faire pourtraire en leur droit blazon, et en l'estat qu'elles doiuent estre dont ils ont esté aulcunes foiz reboutez en plusieurs pas, et autres faiz d'armes, à la grant charge, foulle, et deshonneur d'eulx et de leur maison et postérité, nous désirans à ce, pouruoier de remède condécent, requis et nécessaire, auons donné et donnons pouuoir comme dessus au d. Bourbon, de les veoir et visiter par toutes les d. provinces, bailliages, seneschaussées, preuostez et aultres jurisdictions de nos d. royaulme, pays et conté, de les pourtraire, ou faire pourtraire et mettre en ordre au d. cathalogue et muniment, chacun selon son dégré et préeminence affin de perpétuelle mémoire, et aussy de resequier ce

qu'il trouuera répugnant à noblesse, à leurs dépens, tels que bon leur semblera et de adjouster et suppléer tant en escu, que en timbre les faultes et erreurs qu'il y appercevra à ce que, doresnavent, ceulx à qui elles appartiennent, et leurs d. successeurs, en puissent voir et vser, sans aulcun different, debbat ou contrainte, sy donnons en mandement par ces d. présentes à nos connestable, mareschaulx, admiral, vis-admiral, preuostz, bailliz, seneschaulx et aultres noz justiciers, officiers, vassaulx et subjectz tant de nos d. royaulme que de nos d. pays et contez, que le d. Bourbon, duquel nous avons faict prendre en nostre présence le serment sur ce requis et icelluy mettre et instituer en possession et saisine du d. office ils facent, seuffrent et laissent exercer le d. office de mareschal d'armes des François par tout nos d. royaulme, pays et contez, et d'icelluy ensemble des honneurs, preeminences, libertez, prerogatives, franchises, gaiges, droits, prouffiz, dessus d. voir et vser plainement et paisiblement, sans aulcun contredict ou difficulté, car ainsy nous plaist-il être faict. En témoing de ce, nous auons faict mettre nostre scel à ces d. pntes.

» Donné à Angiers le 17e jour de juing, l'an de grâce 1487, de nostre reigne le 5e. Ainsy signé sur le reply des d. lettres par le Roy, monseig. le Duc de Bourbon connestable de France, les Contes de Beaujeu, de Montpencier, de Vendosme, de Laval, le sr de Chastillon, chev. de l'ordre, l'admiral, le bailly de Meaulx et plusieurs autres pas, Parent, en tesmoing desquelles choses nous garde dessuz d. auons mis et apposé le scel de la d. preuosté a les présentes et icelles signées de nostre seing manuel y mis les an et jour que dessuz et signé Baudereulh. »

On le voit, ces marques d'honneur qui devaient se transmettre religieusement dans la famille pour y rappeler la noblesse de ceux qui les avaient méritées étaient soumises à une sévère inspection, et des juges d'armes et des commissaires spéciaux en assuraient, autant qu'il était en leur pouvoir de le faire, la légale possession, ce qui n'empêcha pas certes de nombreux abus de s'élever.

Une ordonnance rendue par le roi Henri II, le 26 mars 1555 et datée d'Amboise, défendit

de changer d'armoirie sans une autorisation royale.

Et, malgré leurs efforts, les juges d'armes d'Hozier et Chérin ne parvinrent jamais à empêcher que la confusion ne se glissât dans la multiplicité des armoiries françaises.

La révolution de 1789 arriva.

La première mesure abolitionniste des priviléges de la noblesse date du 4 août 1789, mais elle conserva les avantages honorifiques des nobles, et la loi du 5 novembre 1790 se contenta de supprimer toute distinction d'ordre ou de caste entre les citoyens français.

Ce ne fut que les 19-23 juin 1791 que la République proscrivit définitivement les titres, les qualifications féodales, les armoiries et les livrées.

Il parut logique aux législateurs d'alors d'envelopper dans une même prohibition tout ce qui pouvait rappeler l'existence d'une distinction quelconque.

Toutefois cette loi n'avait point de sanction pénale, et, soigneusement effacées sur les portraits, grattées sur les monuments et brisées par les mains expéditives des sans-culottes,

les armoiries reparurent après la chute de Robespierre.

L'Empire, en créant une noblesse nouvelle, lui donna des armoiries, et un décret rendu le 3 mars 1810 régla que les ducs seuls auraient le droit de placer leurs armoiries sur la face extérieure de leur hôtel, et que les noms, armes et livrées passeraient aux enfants des nobles.

Sous la Restauration, les armoiries continuèrent à circuler comme marques distinctives particulières aux familles nobles, et la loi du 17 avril 1832, qui fit disparaître de l'article 259 du *Code pénal* les dispositions relatives aux usurpations de titre, en multiplia l'emploi.

La révolution de 1848, qui abolit les anciens titres de noblesse, ne se préoccupa pas de la question des armoiries qui restèrent en quelque sorte dans le domaine public, et les équipages ne cessèrent jamais d'éblouir les yeux des passants par l'illustration de leurs panneaux armoriés.

Il est vrai que la plupart des blasons qui s'y étalaient et s'y étalent encore de nos jours furent et sont si souvent du ressort de la fantaisie, que les héraldistes seraient bien en

peine d'y reconnaître autre chose qu'un amalgame bizarre de couleurs et de figures qui n'ont jamais rien eu de commun avec celles du blason.

Il en est de même à l'égard des livrées qui, composées sans méthode, offrent une égale confusion.

La loi du 28 mai 1858, qui modifie l'article 256 du *Code pénal*, est muette, nous l'avons dit, en ce qui touche le droit au port des armoiries, et elle devait l'être; car, s'il est difficile dans certains cas de constater les délits qu'elle résume, il serait bien plus difficile encore de contester la possession d'armoiries qui sont entrées dans beaucoup de familles par l'exercice de certaines fonctions donnant à celui qui en était revêtu le privilége de noblesse.

Les échevins de Paris, les prévôts des marchands, les échevins, prévôts, maires, mayeurs des villes de Lyon, Bourges, Poitiers, Abbeville, Angers, Angoulême, Bourg, Cognac, Niort, la Rochelle, Saint-Maixent, Saint-Jean-d'Angely, Tours, Nantes, Péronne, avaient des armoiries.

Ce n'est pas tout ; à part la noblesse municipale de ville, d'échevinage, de mairie ou de

privilége, il y a encore la noblesse par charges qui octroyait des armoiries aux personnages qui étaient pourvus de charges à la cour, ou de charges de finances.

Et ces charges ne s'élevaient pas à moins de trois mille !

Et nombre de ceux qui les obtenaient se trouvaient anoblis par le fait seul de l'obtention.

Il est vrai que toutes ne conféraient pas un droit héréditaire aux armoiries, mais une fois entrées dans la famille elles n'en sortaient pas, et, lorsqu'on compulse les registres destinés à l'inscription des droits perçus pour le port des armes, on est surpris de voir l'immense quantité de gens de robe, d'Église et de bourgeoisie dont les noms y figurent.

En outre, il existait encore des fonctions dont l'exercice passait pour tenir lieu d'anoblissement.

Ainsi les chaires de droit dans les universités.

C'est ce qu'on nommait la noblesse comitive.

Donc, et bien que les armoiries proprement dites, soient considérées comme une marque distinctive de noblesse, il serait hasardeux

d'en faire une règle absolue ; un écusson non timbré, c'est-à-dire non surmonté d'un casque ou d'une couronne, est souvent une pure fantaisie, et rentre dans la catégorie des cachets que le caprice ou le goût composent.

Il est certain que chacun peut sceller ses lettres et faire graver sur sa vaisselle un écusson chargé d'une fleur, d'un animal ou de toute autre espèce de figure, les pièces héraldiques exceptées, et adopter une devise quelconque.

Toutefois, s'il n'y a rien de prévu quant à présent, à l'égard de la propriété exclusive des armoiries, la loi naturelle et le respect du droit veulent qu'elle soit observée.

Les armoiries ont généralement une signification : c'est un jalon précieux dans l'histoire particulière des familles ; et se permettre l'emploi de certaines pièces, c'est s'exposer tout d'abord à commettre de gros anachronismes.

Ainsi, la présence des croix, des coquilles, des merlettes sur les écussons, indique ordinairement un ancêtre croisé ; les tours, les châteaux, les besants, font supposer une origine provençale ; les lions et les léopards laissent présumer qu'elle vient de la Guyenne, etc.

Les armoiries de l'Empire, par exemple, sont presque toutes composées de façon à retracer le principal exploit ou les motifs de l'illustration de la famille anoblie.

Tantôt c'est une pyramide, souvenir de l'expédition d'Égypte, une arme conquise sur le champ de bataille, un trophée de drapeaux enlevés à l'ennemi, un bâtiment sauvé des flammes.

Qui oserait donc les porter, si ce n'est leurs véritables possesseurs?

Le jour où la connaissance du blason sera popularisée, on verra peu à peu disparaître les écussons de mauvais goût, comme ceux de prétention, et avec eux les casques qui les surmontent et dont la forme, semblable pour tous, est presque toujours en désaccord avec les règles héraldiques indiquées dans le cours de cet ouvrage.

GRAMMAIRE
HÉRALDIQUE

CHAPITRE PREMIER

DU BLASON EN GÉNÉRAL

> « La connaissance du blason est la clef de l'histoire de France. »
> GÉRARD DE NERVAL.

Le blason, ou science héraldique, est la connaissance des armoiries et l'art d'en nommer et expliquer toutes les parties selon leurs termes propres et particuliers; l'action de les expliquer se nomme blasonner.

Les armoiries sont des marques d'honneur composées de certaines figures et diverses couleurs représentées sur les écussons et particulières à chaque famille noble.

C'est le Roi ou l'Empereur qui, en anoblissant un sujet, lui octroie des armoiries dont il règle la forme et permet le port et l'emploi.

Nul ne peut les changer ou les modifier, si ce n'est dans certains cas, ainsi qu'on le verra plus loin.

Elles sont héréditaires et sont nommées *armoiries* parce qu'elles se portaient autrefois principalement sur le bouclier, sur la cuirasse, sur les cottes d'armes, et qu'elles tirent leur origine des armes.

La plupart des auteurs qui ont écrit sur le blason en font remonter la source à une époque très-reculée. Sesgoing prétend que Japhet, s'embarquant pour l'Europe, prit pour emblème un vaisseau équipé d'argent; selon lui, Sem reçut de Noé un lion pour emblème; le père Silvestre reconnaît pour armoiries aux Arméniens un lion couronné, aux Athéniens un hibou, aux Égyptiens trois serpents on-doyants en fasce avec des feuilles de nymphæa. Il est certain que les anciens se sont servis de divers signes et attributs pour distinguer leurs troupes; mais ces signes, purement de fantaisie, n'étaient soumis à aucune règle; aussi, plus tard, devinrent-ils un abus.

Chefs et soldats, tous en portaient indistinctement et souvent aussi en changeaient. Les armoiries proprement dites, n'ont réellement commencé à se perfectionner que sous le règne de Louis le Jeune. On s'en servit comme signe de distinction de chaque chef de croisés et de ses troupes respectives.

L'étymologie du mot *blason* n'est pas définie d'une manière certaine. Quelques auteurs le font descendre de l'anglais, du latin; d'autres prétendent qu'il dérive de l'allemand, du mot *blasen* (sonner de la trompe). Cette opinion paraît la plus vraisemblable, car c'était autrefois la coutume, lorsqu'un chevalier se présentait pour entrer dans un tournoi, de sonner de la trompe, puis ensuite d'expliquer ses armoiries; ces fonctions étaient remplies par des hérauts d'armes. On a aussi donné au blason le nom de science héraldique.

Il y a trois sortes d'armoiries : les armoiries *pleines*, les *brisées* et les *parlantes*.

Celles qui ne sont pas selon les règles du blason se nomment armes fausses ou *à enquerre*.

Les armoiries pleines sont celles qui appar-

tiennent au chef ou au fils aîné d'une maison noble.

Les brisées sont le partage des puînés et des cadets, qui, pour marquer ces degrés, ajoutent, retranchent ou changent les émaux ou les pièces de leur père; c'est ce qu'on appelle *briser*.

Les armoiries parlantes sont celles qui expriment en tout ou en partie le nom de la maison qui les porte.

Ces dernières, sortes de rébus héraldiques, sont généralement de mauvais goût.

Les armoiries sont divisées en sept classes distinctes et particulières :

La première comprend les armoiries propres à chaque famille noble;

La seconde : les armoiries attachées aux dignités ou fonctions ecclésiastiques, civiles ou militaires;

La troisième : les armoiries de concession, qui sont celles dont une partie appartient aux armoiries d'un souverain, qui permet de l'intercaler dans celles d'une famille;

La quatrième : celles de patronage, qui sont les armoiries d'un souverain ou d'un État, que

les villes en dépendance portent quelquefois en chef;

La cinquième : les armoiries de fiefs ou domaines, c'est-à-dire celle de divers États ou terres que possède un souverain (ainsi qu'autrefois les rois de France portaient celles de Navarre), et celles des terres échéant par héritage;

La sixième : les armoiries de prétention, qui dérivent de celles d'une maison dont on prétend descendre;

Et enfin la septième : celles des communautés, qui sont les armoiries des villes, des académies, des corps et métiers, etc.

Quelques auteurs en ajoutent quelques autres :

Les armoiries d'alliance, contenant des quartiers provenant d'aïeux maternels;

Celles de succession, c'est-à-dire dont on se sert à défaut d'héritier du sang;

Celles de substitution, c'est-à-dire celles d'une famille éteinte dont on est chargé de prendre le nom et les armes;

Celles d'assomption, qu'on ajoute à un quartier en souvenir d'une grande action.

CHAPITRE II

COMPOSITION DES ARMOIRIES

Trois choses sont indispensables pour composer les armoiries : les *métaux* ou *émaux*, l'*écu* et les *figures*.

Les métaux sont : l'or ou le jaune,
l'argent ou le blanc.

Les émaux sont : l'azur, qui est la couleur bleue,
le gueules, qui est rouge,
le sinople, qui est vert,
le pourpre, qui est violet,
le sable, qui est noir.

Il y a aussi la carnation, qui est la couleur du corps humain, et le naturel, qui est celle des plantes, des animaux, de la terre, etc.

Il y a en outre les *pannes* ou *fourrures*, qui sont l'hermine et le contre-hermine, le vair et le contre-vair.

On ne peut mettre couleur sur couleur ni métal sur métal.

Le pourpre, par exception, peut être employé comme métal.

L'hermine est blanc moucheté de noir, le contre-hermine est noir moucheté de blanc.

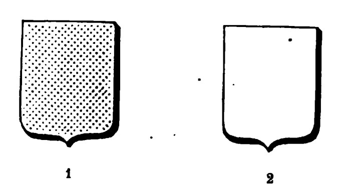
Le vair est bleu et blanc, ainsi que le contre-vair, qui diffère du premier par la disposition seule des couleurs. C'est-à-dire que le métal est opposé au métal, et l'émail à l'émail.

Ces fourrures peuvent cependant être d'autres couleurs, mais il faut avoir soin d'en observer la disposition, ainsi qu'on le verra plus loin.

Dans la gravure, soit sur papier, soit sur vaisselle d'or ou d'argent, ou sur tout autre objet, les couleurs et les métaux qui entrent dans la composition d'un blason sont représentés par des lignes ou hachures dont on a fixé le sens ainsi qu'il suit :

L'or est marqué par des points[1].

L'argent, par le fond uni, soit du papier, soit du métal sur lequel on grave[2].



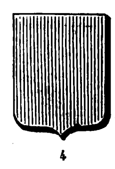
1 2

L'azur, par des lignes horizontales[3].

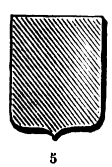


3

Le gueules, par des lignes perpendiculaires[4].



4



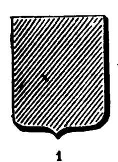
5

Le sinople, par des lignes diagonales de droite à gauche* [5].

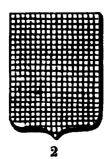
* En blason, la droite et la gauche sont pris en sens nverse, puisqu'on blasonne l'écu qu'on est censé porter

Le pourpre, par des lignes diagonales de gauche à droite[1].

Le sable, par des lignes horizontales et verticales croisées[2].

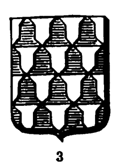


1



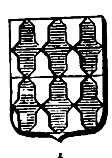
2

Le vair[3] et le contre-vair[4], l'hermine[5] et le

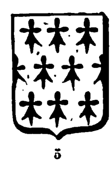


3

contre-hermine, par des traits propres à leurs émaux.



4



5

Le vair et le contre-vair est formé de quatre

devant soi; le côté droit ou dextre se trouve à la gauche de la personne qui regarde le blason, et le côté gauche ou senestre à sa droite.

traits, c'est-à-dire de quatre rangées de *vairs.*

S'il y en a davantage, il faut l'exprimer en disant *vairé de cinq* ou *six traits,* selon leur nombre. A trois traits, il prend le nom de *beffroy* de vair ou de *beffroy* de contre-vair *.

Les Anglais emploient en outre, dans la composition des armoiries, la couleur *orangée,* et ils l'indiquent dans la gravure par des lignes verticales croisées, par des lignes diagonales allant de senestre à dextre.

BLASONNEZ :

De sinople.
De contre-vair.
D'or.
De pourpre.

* Voir, pour l'explication des termes employés en blason, le vocabulaire placé à la suite de l'ouvrage.

CHAPITRE III

DE L'ÉCU

Le fond sur lequel sont représentées les armoiries se nomme écu ou champ.

Il est simple ou composé.

Le simple n'a qu'un seul émail ou métal.

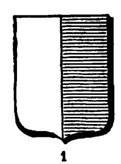
Le composé peut avoir plusieurs émaux ou métaux et, par conséquent, plusieurs divisions, qu'on nomme partitions, et qui sont établies par des règles.

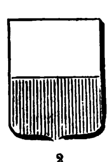
Quatre partitions principales servent à former toutes les autres ; on les appelle : *parti*, *coupé*, *tranché*, *taillé*.

Une ligne verticale, séparant l'écu en deux

parties égales, produit la partition appelée *parti* [1].

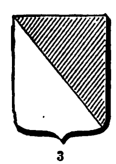
Une ligne horizontale produit le *coupé* [2].

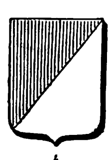

1


2

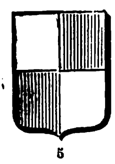
Celle diagonale de dextre à senestre produit le *tranché* [3].

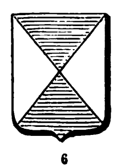
Celle diagonale de senestre à dextre produit le *taillé* [4].


3


4

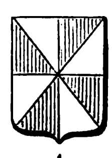
Les deux premières lignes réunies forment une partition qu'on nomme l'*écartelé* [5].


5


6

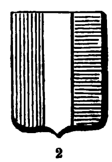
Les deux dernières forment l'*écartelé en sautoir* [6].

Les quatre ensemble forment le *gironné*[1].



1

Il existe une autre partition qui se nomme le *tiercé*, et qui est formée par le partage de l'écu en trois parties[2].



2

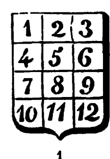
Nous avons dit que les quatre partitions : parti, coupé, tranché et taillé, formaient toutes les autres. Elles servent encore à établir les *quartiers*.

Ainsi :

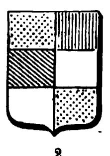
Un écu partagé en douze parties par deux lignes verticales et trois horizontales, ou, en termes héraldiques, *parti de 2 et coupé de 3*, établira douze quartiers qu'on blasonnera suc-

cessivement en commençant par le quartier dextre du chef[1].

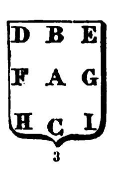
Parti de 1 *et coupé de* 2, il produira six quartiers[2].



1


2

Afin que les différentes figures représentées sur l'écu soient placées dans un ordre régulier la configuration de l'écu lui-même est déterminée de la manière suivante :



3

A est le *centre* ou *abîme* de l'écu.
B le point du *chef.*
C la *pointe* de l'écu.
D le *canton* dextre du chef.
E le *canton* senestre du chef.
F le *flanc* dextre.
G le *flanc* senestre.
H le *canton* dextre de la pointe.
I le *canton* senestre de la pointe.

Ainsi, toute figure placée dans la partie supérieure est dite en *chef;* dans la partie infé-

rieure, en *pointe;* au milieu, en *abîme;* sur les côtés, en *flanc;* dans les coins, *cantonnée*, soit en *chef*, soit en *pointe*, soit à *dextre*, soit à *senestre*.

BLASONNEZ :

Parti d'argent et d'azur.
Coupé d'argent et de gueules.
Tranché d'argent et de pourpre.
Taillé de gueules et d'argent.

CHAPITRE IV

DES FIGURES

Les figures couvrant l'écu sont divisées en quatre catégories.

La première est formée des figures ou pièces *héraldiques* qui sont celles que la science du blason règle et compose.

La seconde : des figures des *corps naturels*, tels que les astres, les animaux, le corps humain en tout ou partie, les plantes, les arbres, les fruits.

La troisième : des figures *artificielles*, telles que les châteaux, les forteresses, les instruments de guerre, de chasse, de musique, les outils et ustensiles servant aux différentes industries.

La quatrième : des figures de *fantaisie* et de *caprice;* tels sont les monstres, les diables et autres emblèmes purement imaginaires.

Nous commencerons par la première catégorie.

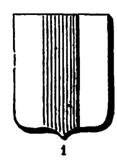
Les figures ou pièces héraldiques se divisent en deux classes 1° pièces *honorables;* 2° pièces *ordinaires.*

On nomme pièces honorables certaines figures dont la forme est réglée, et dont la largeur doit être régulièrement celle du tiers de l'écu prise de dextre à senestre. Les extrémités de ces pièces doivent, en outre, toucher les bords de l'écu.

Les pièces honorables se subdivisent elles-mêmes en deux classes :

La première se compose du *pal*, de la *fasce*, de la *bande* et de la *barre.*

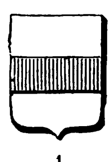
Ces pièces occupent toujours le milieu de l'écu.



1

Le *pal* [1] va perpendiculairement du haut du chef de l'écu au bas de la pointe.

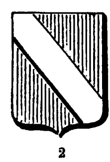
La *fasce*[1] va horizontalement du flanc dextre au flanc senestre.



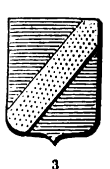
1

La *bande*[2] va obliquement de la partie dextre du chef à la partie senestre de la pointe.

La *barre*[3] va obliquement de la partie senestre du chef à la partie dextre de la pointe.

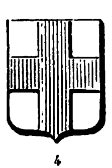


2



3

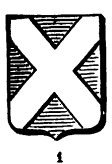
Dans cette première classe il faut encore comprendre la *croix* et le *sautoir*.



4

Le *pal* et la *fasce* réunis forment la *croix*[4].

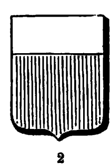
La *bande* et la *barre* réunies forment le *sautoir*[1].



1

Les pièces honorables de seconde classe se nomment : *chef, bordure, franc-quartier, chevron, orle, trescœur*, et *giron*.

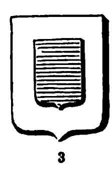
Le *chef*[2] occupe horizontalement la partie



2

haute de l'écu; il a en largeur celle du tiers de l'écu.

La *bordure*[3] entoure l'intérieur de l'écu; sa

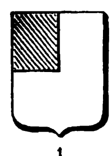


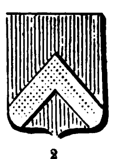
3

largeur est celle du sixième de l'écu.

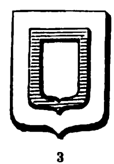
Le *franc-quartier*[1] est un carré occupant la quatrième partie de l'écu et placé à la partie dextre.

Le *chevron*[2] est composé des deux parties basses de la bande et de la barre qui, s'appuyant sur les coins inférieurs de l'écu, aboutissent un peu plus haut que l'abîme.


1


2

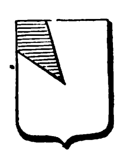
L'*orle*[3] est semblable à la bordure, et diffère seulement de celle-ci en ce qu'il ne touche pas les bords de l'écu.


3


4

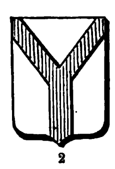
Le *trescœur* ou *trescheur*[4] est une sorte d'orle étroit orné de trois fleurons sur toutes ses faces, — se montrant au dedans et au dehors.

Le *giron* [1] est une sorte de triangle dont la partie inférieure a la largeur représentant la moitié de celle de l'écu.


1

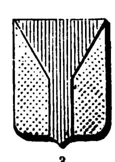
Quelques hérauts d'armes considèrent comme pièces honorables le *pairle* et le *gousset.*

Le *pairle* [2] a la forme d'un Y, toutes les ex-


2

trémités touchent à l'écu.

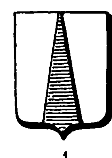
Le *gousset* [3] ne diffère du pairle qu'en ce

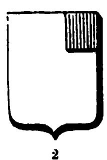

3

qu'il est plein dans sa partie supérieure.

Et enfin :

La *pile*[1], angle aigu dont la base touche la pointe de l'écu et le haut le chef.


1


2

Le *canton*[2], diminutif du quartier et qui se place à dextre et à senestre.

BLASONNEZ :

D'argent, au pal de gueules.
D'argent, à la fasce de gueules.
De gueules, à la bande d'argent.
D'azur, à la barre d'or.

CHAPITRE V

DE L'EMPLOI DES PIÈCES HONORABLES

Bien que les pièces honorables aient une largeur limitée au tiers de celle de l'écu, il arrive fréquemment que ces pièces sont multipliées sur les écus, ou accompagnées d'autres figures. Afin de ménager l'espace, on a diminué la largeur assignée à chacune d'elles. Dans ce cas, quoique considérées toujours comme pièces honorables, elles sont désignées sous une autre dénomination. Ainsi :

Le pal diminué de largeur prend le nom de — — — — — — *vergette;*

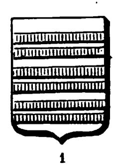
La fasce— — — — — *burèle;*

La bande — — — — *cotice ou divise;*

La barre — — — — *cotice en barre.*

Les burèles changent aussi de nom en se multipliant ainsi qu'il suit :

Posées deux par deux[1], elles se nomment *jumelles.*



1

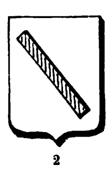
Posées trois par trois, elles s'appellent *tierces.*

Posées cinq par cinq, on les désigne sous le nom de *trangles.*

Les *jumelles* se nomment *jumelles en pal, en bande, en barre,* lorsqu'elles sont formées par l'assemblage de ces pièces posées deux par deux, au lieu d'être formées par des fasces.

Les *tierces* se nomment *tierces en pal,* etc., par la même raison.

La bande diminuée dont les extrémités ne touchent pas les bords de l'écu prend le nom

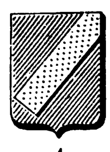


2

de *bâton péri en bande*[2].

La barre semblable, celui de *bâton péri en barre.*

Les pals, fasces, bandes, barres qui ne touchent aux bords de l'écu que par une seule extrémité se nomment pals, fasces, bandes ou barres *retraits*[1].



1

Les pals, fasces qui ne touchent point du tout les bords de l'écu, sont des pals ou fasces *alésés.*

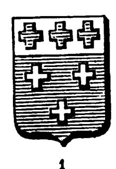
Le chef diminué prend le nom de *comble.*

Le franc-quartier diminué, celui de *franc canton* (il peut alors se placer indistinctement, soit à dextre, soit à senestre de l'écu).

Le chevron diminué prend le nom d'*étaie.*

La croix diminuée prend celui de *filet en croix*, mais par corruption le nom de croix est donné à cette figure, quelle que soit sa diminution. On observe seulement les différentes qualifications qu'elle reçoit, ainsi qu'on le verra plus loin.

Une très-petite croix est appelée *croisette*[1].



1

Le sautoir diminué se nomme *flanchis*.

La bordure diminuée se nomme *filière*.

On rencontre dans certains nobiliaires une pièce peu usitée et qu'on nomme *champagne*; c'est la *fasce* occupant le tiers inférieur de l'écu.

Quand le champagne est diminué, on le nomme *plaine*.

BLASONNEZ :

D'argent, à six jumelles de gueules.

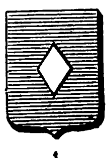
De pourpre, à la barre d'or retraite.

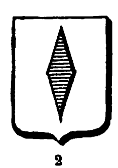
CHAPITRE VI

DES PIÈCES ORDINAIRES

Outre les pièces honorables dont nous venons de parler, il existe un certain nombre de figures que nous allons indiquer, et qui portent le nom de pièces ordinaires :

La *losange*[1], dont le nom indique suffisamment la forme.

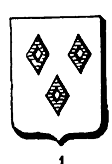

1

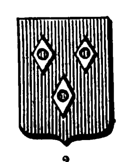

2

La *fusée*[2], dont la forme est une losange mince et allongée.

La *macle*[1], losange percée d'un jour aussi en losange.

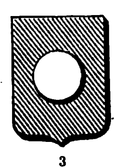
Le *rustre*[2], qui diffère de la macle en ce qu'il est percé d'un jour rond.

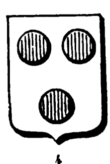

1


2

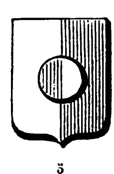
Le *besant*[3], pièce ronde en or ou en argent.

Le *tourteau*[4], pièce ronde en émail. Cette même pièce de couleur pourpre prend le nom de *gulpe;* couleur sable, elle se nomme *ogoesse.*


3


4

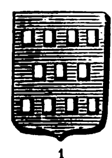
Le *besant-tourteau* ou *tourteau-besant*[5],

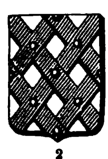

5

pièce ronde mi-métal, mi-émail, ou mi-émail et mi-métal.

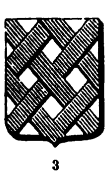
Les *billettes*[1], petits carrés longs.

Les *treillis*[2], bandes et barres entrelacées au nombre de six, et clouées aux points d'intersection, ce qui forme un écu *treillissé*.

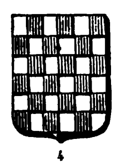

1


2

Les *frettes*[3], la même figure que la précédente, à l'exception des clous, et qui forme un écu *fretté*.

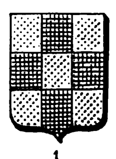

3

L'*échiquier*[4], représentant une table d'échi-


4

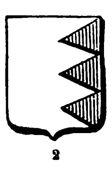
quier, et qui forme un écu *échiqueté*.

Les *points équipollés*[1], représentés par neuf


1

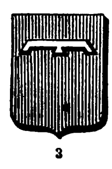
carrés d'échiquier, et qui donnent à l'écu le nom d'*équipollé.*

L'*émanche*[2], sorte de dentelure d'un émail


2

différent de celui du champ, posé soit en fasce, soit en pal, etc.

Le *lambel*[3], filet placé horizontalement, soit


3

en chef, soit en fasce, et ayant plusieurs pendants. Cette figure s'emploie souvent comme *brisure.*

BLASONNEZ :

D'azur, à la losange d'argent.
D'argent, à la fusée d'azur.
De sinople, au besant d'argent.
Échiqueté, d'argent et de gueules.

CHAPITRE VII

DES FIGURES DES CORPS NATURELS, DES FIGURES ARTIFICIELLES ET DE CELLES DE FANTAISIE

Les figures héraldiques n'étant pas assez nombreuses, malgré la diversité résultant de leurs différentes combinaisons, pour distinguer toutes les familles nobles, ces dernières prennent des figures d'animaux, de plantes, d'instruments, de chimères, etc. Elles varient à l'infini, mais toutes sont assujetties à des règles héraldiques. Ce sont ces règles que nous allons faire connaître.

Parmi les animaux, les lions et les léopards sont les plus usités. Il est indispensable, en les blasonnant, d'indiquer exactement la position dans laquelle ils sont représentés.

Ils sont *armés*, lorsque leurs griffes sont représentées d'un émail différent de celui de leur corps.

Lampassés, lorsque leur langue sort et est d'un émail différent.

Mornés, lorsqu'ils n'ont ni ongles, ni langue, ni dents.

Diffamés, lorsqu'ils n'ont point de queue.

Couronnés, lorsqu'ils ont une couronne sur la tête.

Le lion n'est représenté que de profil, — le léopard de face.

Le lion *passant* est nommé *lion léopardé*.

Le léopard posé sur les deux pattes de derrière et élevant en l'air celles de devant est nommé *léopard lionné*.

Deux lions se regardant sont dits *affrontés*.

Se tournant le dos, *adossés*.

L'animal tournant la tête du côté senestre est dit *contourné*.

Les animaux à cornes sont *accornés*, lorsque les cornes sont d'un émail différent de celui du corps. Ils sont *accolés*, lorsqu'ils portent un collier (on dit *colleté* pour les animaux autres que ceux à cornes); *clarinés*, lorsqu'ils ont une clochette au cou.

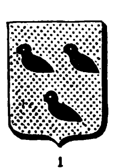
Le taureau est *furieux* lorsqu'il est levé sur les deux pieds de derrière, — en cette position le cheval est *effaré.*

Chaque animal, ainsi que les figures naturelles ou artificielles, possède diverses qualifications outre celles que nous venons de citer ; elles sont indiquées au chapitre des *attributs*, et leur signification est portée au vocabulaire.

On se sert fréquemment, outre les animaux naturels, d'animaux de convention, tels sont :

L'*alérion*, petit aigle représenté sans pattes ni bec.

La *canette*[1], petite cane représentée sans



1

pattes ni bec.

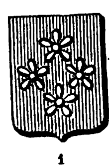
On emploie également, comme pièces de blason, des parties détachées des corps d'animaux.

Deux ailes étendues sont appelées un *vol;* une aile seule, *demi-vol.*

Des têtes d'animaux sont *coupées* lorsqu'elles sont représentées seules, et qu'il ne

reste aucune partie du cou; elles sont *arrachées* lorsque des lambeaux de chair ou de plumes y sont adhérents.

Parmi les fleurs et les plantes, on distingue la *quartefeuille*, sorte de rosace à quatre feuilles; l'*angêne*, ou fleur à six feuilles;

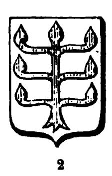


1

Les *quintefeuilles*[1], rosaces à cinq feuilles, ajourées au centre;

Les *cœurs de lis*, formés de trois feuilles posées en rosace. Cette figure est appelée aussi *caillou;*

Le *créquier*, prunier sauvage ayant la forme d'un candélabre à sept branches[2];

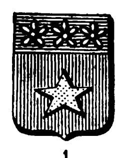


2

Les *rinceaux*, ou rameaux garnis de feuillage.

Parmi les astres : l'*étoile* qui doit avoir cinq

rais ou rayons [1]. Lorsque ce nombre augmente,



1

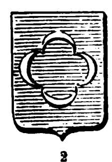
il est nécessaire de l'indiquer en blasonnant. On confond quelquefois l'étoile avec la *molette d'éperon;* cette dernière figure a la même forme que l'étoile, mais elle en diffère en ce que la molette a six rais, et qu'elle est ajourée au centre. Les étoiles à queue sont appelées *comètes.*

L'*ombre de soleil :* soleil représenté sans figure humaine au centre.

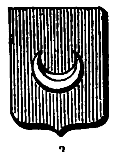
Des *rais*, qui sont des rayons de lumière.

Des *lunels* [2], c'est-à-dire la réunion de quatre croissants appointés, comme s'ils formaient une rose à quatre feuilles.

Des *croissants* [3]; cette figure est ordinairement placée les pointes regardant le haut de



2



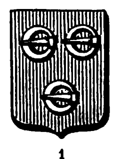
3

l'écu.

Le croissant est *versé* lorsque ses pointes regardent la pointe de l'écu; *tourné* lorsqu'elles regardent le côté dextre; *contourné*, le côté senestre.

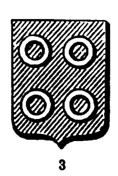
Parmi les objets divers qui forment les figures artificielles, on en distingue plusieurs qui sont fréquemment employés et qui sont considérés presque comme des pièces héraldiques. Ce sont :

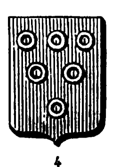
Le *fermail* [1], qu'on nomme parfois *fermail en losange* [2];


1


2

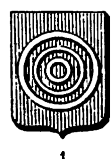
L'*anneau* [3]. Lorsqu'il y en a plusieurs et qu'ils sont de petite dimension, ils prennent


3


4

le nom d'*annelets* [4];

Les *vires*[1] ou anneaux concentriques;



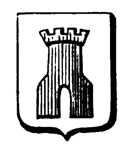
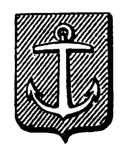
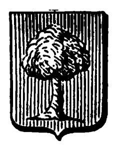
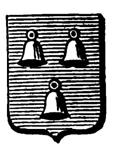
1

Des *badelaires,* des *fois,* des *bouteroles,* des *tortils,* des *ranchiers,* des *ogoesses,* etc. (La signification de ces mots est portée au vocabulaire indiquant toutes les pièces du blason.)

Il est une figure employée souvent en blason, celle d'un bras humain sortant d'un des côtés de l'écu. Ce bras est appelé *dextrochère* ou *senestrochère,* selon qu'il est placé à dextre ou à senestre. Lorsqu'il est cuirassé et qu'il tient une épée à la main, on le dit *armé de toutes pièces.*

Quant aux *tours, châteaux, ancres, armes, instruments* quelconques, et généralement tous les objets divers qu'on rencontre dans les armoiries, il importe, en les blasonnant, de bien en indiquer la forme, la position et le nombre, selon les règles dont nous parlerons tout à l'heure; et surtout de façon à pouvoir établir un blason semblable à celui qu'on en-

tend blasonner, sans qu'il soit besoin d'avoir le modèle devant les yeux.

BLASONNEZ :

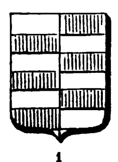
De gueules, au croissant d'argent.
De gueules, au fermail en losange d'argent.
D'argent, à la tour de gueules.
De pourpre, à l'ancre d'argent.

CHAPITRE VIII

DE L'ATTRIBUT

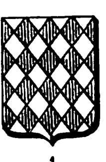
L'*attribut* sert à désigner la position, l'attribution ou la nature de chacune des pièces de l'écu, ou de l'écu lui-même.

L'attribut de l'écu est d'être *palé,* s'il est couvert de pals; *bandé, barré, fascé, contre-palé, contre-fascé* [1], etc., s'il est couvert de ces di-


1

verses pièces; *vairé, herminé, contre-vairé, contre-herminé,* selon l'émail-fourrure d'un

écu simple, ou enfin, *échiqueté, fretté, losangé*[1], *treillissé, gironné, écartelé*, etc., selon

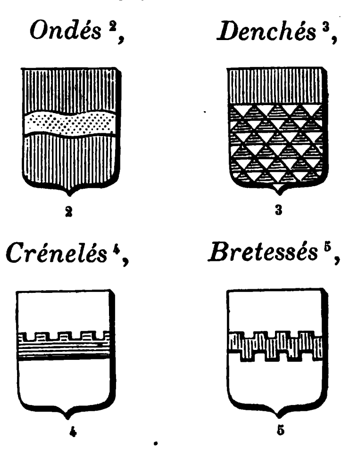


1

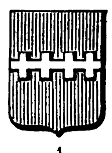
les pièces qui le composent ou les partitions qui le divisent.

Les pièces honorables, tout en conservant la dimension qui leur est propre, peuvent être façonnées selon les règles ci-dessous établies :

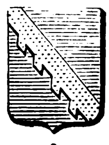
Les pals, fasces, bandes, barres, peuvent avoir l'attribut d'être :



Contre-bretessés[1], *Bastillés*[2],



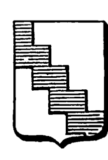
1



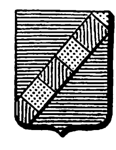
2

Vivrés[3], *Componés*[4],



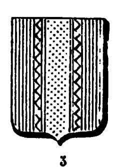


3



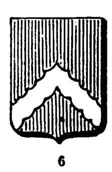
4

Bordés, endentés ou *dentelés*[5],

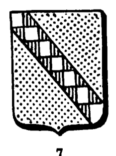


5

Engrêlés[6], *Echiquetés*[7], etc.

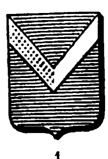


6

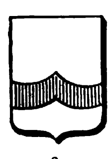


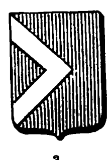
7

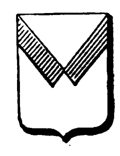
Le chevron peut être en outre *renversé*[1] ou


1

ployé[2], *couché* ou *contourné*[3], *brisé*[4], *failli* ou

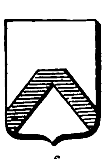

2


3

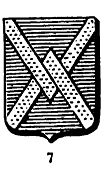

4

rompu[5], *écimé*[6].


5


6

Deux chevrons peuvent être *enlacés*[7].

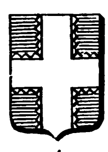

7

La croix, l'une des pièces honorables dont

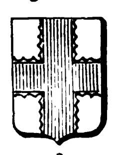
l'emploi est le plus usité, a de nombreux attributs. Elle est :



Endentée[1], *Engrêlée*[2],

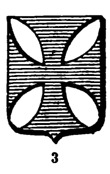


1

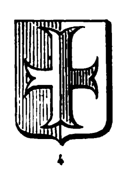


2

Pattée[3], *De l'un en l'autre*[4],

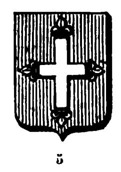


3

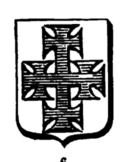


4

Fleurdelisée[5], *Recroisetée*[6],

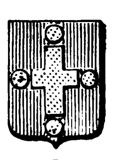


5

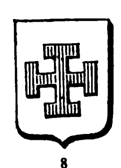


6

Pommelée[7], *Potencée*[8],

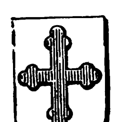


7

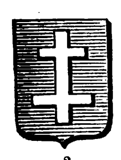


8

Tréflée[1], *de Lorraine*[2],

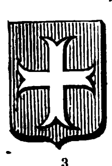


1



2

Anillée[3], *Recercelée*[4],

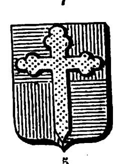


3



4

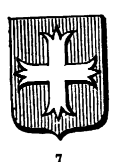
A pieds fichés[5], *Cramponnée*[6],



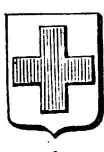
5

6

A douze pointes[7], *Haussée*[8],

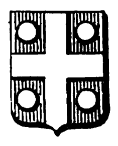


7



8

Cantonnée[1].



1

Outre ces divers attributs, la croix, ainsi que les autres pièces héraldiques, en possède une grande quantité d'autres, que nous indiquerons plus loin.

Certaines pièces, autres que celles dites honorables, servent d'attributs, soit à ces dernières, soit à l'écu.

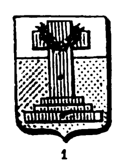
Ainsi, les frettes, les losanges, les billettes, les fusèles, etc., donnent un écu, ou une bande, une fasce, etc., *fretté*, *losangé* (page 68, fig. 1), *billeté*, *fuselé*, etc.

Quelques attributs servent à marquer la position de certaines pièces placées tout ou partie sur d'autres pièces, ou le changement d'émaux.

Ainsi :

De l'un en l'autre,
Brochant sur le tout,
Sur le tout.

Brochant sur le tout [1] signifie que la croix

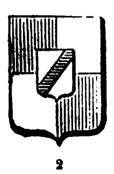


1

couvre une partie du chef, et qu'elle est en quelque sorte peinte ou gravée par-dessus. En termes plus clairs, non-seulement elle occupe une place sur l'écu, mais encore elle anticipe celle occupée par le chef en faisant dépasser sa partie supérieure jusque sur lui.

De l'un en l'autre (page 71) signifie que la croix est posée au milieu de la ligne formant le parti, et que l'émail du côté senestre de la croix correspond à celui du côté dextre de l'écu, et *vice versâ*.

Sur le tout se dit d'un écusson placé sur le milieu d'une écartelure [2].



2

Il est excessivement important de blasonner

les attributs afférents, soit aux pièces héraldiques, soit aux figures des corps naturels, soit à celles artificielles. Ces attributs étant fort nombreux, nous donnons ci-après le tableau de ceux qui sont habituellement employés, en renvoyant au vocabulaire pour leurs différentes significations.

Dans le chapitre suivant, nous reviendrons sur quelques-uns d'entre eux.

BLASONNEZ :

De gueules, à la fasce ondée d'or.
D'argent, au chevron écimé d'azur.
D'argent, à la croix pattée d'azur.
De gueules, à la croix anillée d'argent.

TABLE DES ATTRIBUTS

ATTRIBUTS PARTICULIERS A L'ÉCU ET AUX PIÈCES HÉRALDIQUES.

Abaissé.
Abouté.
Accolé.
Accompagné.
Accosté.
Adextré.
Aiguisé.
Ailé.
Ajouré.
Ajouté.
Alésé.
Alterné.
Ancré.
Anglé.
Anillé.
Appaumé.
Appointé.
Armé.
Bandé.
Barré.
Bastillé.
Besanté.
Bigarré.
Billeté.
Bordé.
Bouclé.
Bourdonné.
Bretessé.

Brisé.
Burelé.
Câblé.
Cannelé.
Cantonné.
Carnelé.
Casqué.
Champé.
Chapé.
Chargé.
Chatelé.
Chevronné.
Cléché.
Cloué.
Comèté.
Componé.
Contourné.
Contre-bandé.
» barré.
» bretessé.
» chevronné.
» componé.
» écartelé.
» émaillé.
» fascé.
» fleuré.
Contre-fleuronné.
» herminé.
» manché.
» palé.
» pointé.
» potencé.
» vairé.
Coticé.
Côtoyé.
Coupé.
Courbé.
Cousu.
Cramponné.
Croiseté.
Croissanté.
Découpé.
De l'un à l'autre.
De l'un en l'autre.
Denché.
Dentelé.
Denticulé.
Diapré.
Diffamé.
Ecartelé.
Echiqueté.
Ecimé.

Eclaté.
Éclopé.
Émanché.
Embouté.
Embrassé.
Enchaussé.
Enclavé.
Enclos.
Endenté.
Enfilé.
Engoulé.
Engrêlé.
Enhendé.
Enlevé.
Enté.
Enté en pointe.
Équipollé.
Étayé.
Étincelé.
Failli.
Fascé.
Faux.
Fermaillé.
Fiché.
Figuré.
Flambant.
Flanqué.
Fleurdelisé.
Fleuré.
Fleureté.
Fleuronné.
Florancé.
Fourché.
Fourcheté.
Frangé.
Fretté.
Fuselé.
Gironné.
Givré.
Goutté.
Gringolé.
Haussé.
Herminé.
Jumelé.
Lié.
Losangé.
L'un sur l'autre.
Mal-ordonné.
Moucheté.
Mouvant.
Nébulé.
Nillé.

Nuagé.
Nué.
Ombré.
Ondé.
Paillé.
Palé.
Palissé.
Papelonné.
Patriarcale.
Patté.
Pavillonné.
Pendant.
Percé.
Péri.
Perronné.
Pignoné.
Plain.
Pleines.
Plié.
Plumeté.
Pointé.
Porté.
Potencé.
Rangé.
Rebrassé.
Recercelé.
Recoupé.
Recroiseté.
Rempli.
Retranché.
Rompu.
Renversé.
Resarcelé.
Semé.
Senestré.
Sommé.
Soutenu.
Supportant.
Sur le tout.
Sur le tout du tout.
Surmonté.
Taillé.
Tiercé.
Timbré.
Tourné.
Tourtelé.
Tranché.
Traversé.
Tréflé.
Treillissé.
Tronçonné.
Vairé.

Vergetté.
Versé.
Vêtu.
Vidé.
Vivré.

ATTRIBUTS PARTICULIERS AUX ASTRES.

Candé.
Couchant.
Éclipsé.
Horizonté.
Naissant.
Rayonnant.

ATTRIBUTS PARTICULIERS AUX CORPS HUMAINS.

Casqué.
Chevelé.
Enflammé.
Équipé.
Habillé.
Issant.
Naturel (au).
Paré.
Tortillé.

ATTRIBUTS PARTICULIERS AUX ANIMAUX.

Accorné.
Accroupi.
Acculé.
Adossé.
Affronté.
Ailé.
Allumé.
Ancorné.
Animé.
Armé.
Arraché.
Arrêté.

Assis.
Bâillonné.
Barbé.
Bardé.
Becqué.
Caboché.
Cabré.
Chaperonné.
Chat-huané.
Chevillé.
Clariné.
Colleté.
Contre-issant.
Contre-passant.
Contre-rampant.
Contre-saillant.
Couard.
Coupé.
Couplé.
Courant.
Courbé.
Couronné.
Crêté.
Décapité.
Défendu.
Défense (en).
Démembré.
Denté.
Dévorant.
Diadèmé.
Diapré.
Diffamé.
Dragonné.
Écaillé.
Écorché.
Effaré.
Effarouché.
Effrayé.
Élancé.
Embarroqué.
Emmuselé.
Empiétant.
Enclos.
En repos.
Ensanglanté.
Entravaillé.
Éployé.
Essorant.
Éviré.
Fierté.
Forcené.
Forme (en).

Fourché.
Furieux.
Gai.
Gisant.
Gorgé.
Grilletté.
Halissant.
Hérissonné.
Houssé.
Issant.
Lampassé.
Langué.
Léopardé.
Levé.
Lionné.
Longé.
Loré.
Mantelé.
Marchant.
Mariné.
Masqué.
Membré.
Miraillé.
Monstrueux.
Morné.
Moucheté.
Nageant.
Naissant.
Naturel (au).
Nervé.
Noué.
Onglé.
Oreillé.
Paillé.
Paissant.
Pâmé.
Parti.
Passant.
Peautré.
Perché.
Piété.
Plié.
Posé.
Ramé.
Rampant.
Ravissant.
Regardant.
Rouant.
Saillant.
Sanglé.
Sellé.
Sommé.

Soutenant.
Terrassé.
Tortillant.
Vif.
Vilené.
Virolé.
Volant.

ATTRIBUTS PARTICULIERS AUX PLANTES, FLEURS ET OBJETS DIVERS.

Abaissé.
Acculé,
Adossé.
Affûté.
Agité.
Ajusté.
Allumé.
Anché.
Antique.
Ardent.
Armé.
Arraché.
Arrondi.
Bataillé.
Bouclé.
Boutonné.
Câblé.
Calme.
Ceintré.
Cerclé.
Cloué.
Cordé.
Coulissé.
Couvert.
Crénelé.
Croisé.
Décussé.
Désarmé.
Donjonné.
Ébranché.
Éclaté.
Écoté.

Embâtonné.
Embouché.
Embouclé.
Embouté.
Emmanché.
Émoussé.
Empenné.
Empoigné.
Enclos.
Encoché.
Englanté.
Enguiché.
Entrelacé.
Entretenu.
Épanoui.
Équipé.
Essoré.
Étêté.
Étincelant.
Ferré.
Feuillé.
Fleuri.
Flottant.
Flotté.
Frangé.
Fruité.
Fusté.
Garni.
Girouetté.
Glandé.
Gringolé.
Habillé.
Haut.
Hersé.
Maçonné.
Maltaillé.
Marqué.
Montant.
Moucheté.
Naturel (au).
Nervé.
Noueux.
Nourri.
Ouvert.
Pampré.
Pavillonné.
Percé.
Radié.
Rebrassé.
Rempli.

Renversé.
Soutenu.
Surmonté.
Terrassé.
Tonnant.
Tigé.
Tronqué.
Versé.
Voguant.
Volté.

CHAPITRE IX

DES PIÈCES CHARGÉES, ACCOMPAGNÉES, ET DES BRISURES

Dans le tableau qui précède, on trouve ces deux mots : *chargé* et *accompagné*. Ce sont deux attributs qu'on rencontre souvent dans la composition d'un écu.

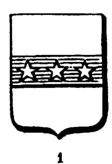
On dit qu'une pièce est chargée, lorsque, sur le métal ou l'émail de cette pièce, est représentée toute autre pièce ou figure.

Il est assez rare de voir une pièce chargée d'une pièce de même nature. Cependant cela arrive.

La position des figures chargeant une pièce varie peu, mais il importe d'en indiquer le nombre, l'émail et les attributs :

Un écu chargeant une pièce quelconque prend le nom d'*écusson*.

Le plus ordinairement, les pièces héraldiques, la fasce, la barre, la bande, etc., sont chargées soit d'étoiles[1], soit de roses, soit de



1

toute autre figure : *d'argent, à la fasce d'azur chargée de trois étoiles d'argent.*

Page 74 : *d'or, au chef cousu d'argent, à la croix haussée et péronnée, de trois degrés de gueules, brochant sur le tout, chargée d'une couronne d'épines.*

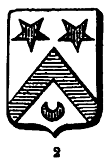
Nous avons dit qu'on ne pouvait mettre métal sur métal ni émail sur émail. Cependant nous voyons *d'or, au chef cousu;* on dit *cousu*, afin de faire comprendre que ce chef est en quelque sorte une pièce étrangère ou de concession ajoutée et cousue à l'écu des armes de la famille.

Les pièces peuvent être chargées en chef, en abîme, en pointe, etc.

La plupart des pièces honorables, et même beaucoup d'autres, sont rarement seules; et, quand une ou plusieurs figures les entourent, on dit qu'elles sont *accompagnées.* On comprend l'importance de blasonner avec exactitude la position occupée par les pièces qui accompagnent celle principale, et leurs émaux et attributs.

Trois pièces accompagnant un chevron sont habituellement placées : deux en chef, une en pointe [1], [2].

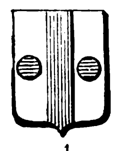

1

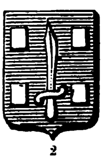

2

Une pièce accompagnée de quatre ou seize pièces placées aux quatre coins intérieurs de l'écu, est dite cantonnée : *de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre besants de même.* (Voyez page 73.)

Le mot *accosté* s'emploie pour désigner l'accompagnement d'une pièce principale par

d'autres pièces ou figures posées de chaque côté, ainsi[1] : *d'argent, au pal de gueules, ac-*


1


2

costé de deux tourteaux d'azur. D'azur[2], *au glaive d'argent, accosté de quatre billettes de même.*

Un chevron est *surmonté*, lorsqu'au-dessus de sa cime est placée une pièce ou figure quelconque[3].


3

Nous avons précédemment parlé des brisures, c'est-à-dire les additions ou changements apportés aux armoiries d'une famille par les puînés et les cadets, afin de se distinguer de leurs aînés. Les pièces dont on se

sert habituellement pour *briser* sont la bordure, le bâton péri et le lambel.

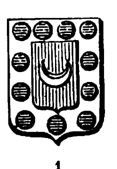
Lorsque sur une brisure, par exemple la bordure, on charge, soit de besants, soit de toute autre figure, on nomme cette action *surbriser*.

Outre les pièces que nous avons désignées comme servant à briser, quelques personnes brisent en changeant le métal d'une pièce, en ajoutant quelque figure, ou en en retranchant; c'est une des causes de la différence qu'on rencontre quelquefois entre les divers écus d'une même famille, et ce qui occasionne de nombreuses erreurs dans l'énoncé des armes, qui se trouve varier à l'infini.

Ce mode de brisure a en outre le désavantage de substituer parfois les armes d'une maison quelconque à celles de la personne qui brise.

Il est impossible de reconnaître une brisure au vu d'un blason. Celle-ci, qui consiste en une *bordure d'argent*, et la surbrisure opérée à l'aide de *tourteaux d'azur* qui y figure, ne doivent nullement préoccuper la personne qui veut blasonner cet écu, et qui, purement et simplement, s'exprimera ainsi : *de gueules, au*

croissant d'argent en abîme, à la bordure d'argent chargée de onze tourteaux d'azur posés en orle[1].



1

BLASONNEZ :

De gueules, au chevron d'or, surmonté d'une étoile d'argent.

D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois mouches de sable, posées deux en chef, une en pointe.

D'argent, au chevron d'azur, accompagné de deux étoiles de gueules en chef, et d'un croissant de même en pointe.

CHAPITRE X

RÈGLES GÉNÉRALES

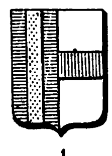
Il faut, pour blasonner un écu, commencer par en indiquer le champ s'il est simple, et passer ensuite aux pièces ou figures dont il est couvert.

De gueules, au chevron d'or surmonté d'une étoile d'argent. Ainsi, *de gueules* fait connaître la couleur du champ; *au chevron d'or* désigne la figure héraldique qui s'y trouve représentée; et *surmonté d'une étoile d'argent* qualifie l'accompagnement de la pièce principale par une autre figure de forme et d'émail différents.

Si l'écu est composé, on doit d'abord énoncer la partition qui le divise, et blasonner les

émaux et figures de chacun des quartiers en commençant toujours comme dessus.

Parti, au 1er d'azur, au pal d'or, au 2e d'argent, à la fasce de gueules[1]. *Parti*, indique la



1

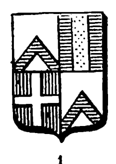
partition; *au premier*, le quartier dextre; *au deuxième*, le quartier senestre.

Si l'écu est coupé (page 36, fig. 2), on commence par la partie supérieure : *Coupé d'argent et de gueules*. S'il était couvert de figures, on dirait : Coupé au 1er d'argent, à... telle chose, au 2e de gueules, à telle autre.

Si l'écu est taillé (page 36, fig. 4) ou tranché (page 36, fig. 3), on commence par le triangle supérieur : *Taillé, de gueules et d'argent; tranché, de pourpre et d'argent.*

Si l'écu est écartelé ou contre-écartelé, on l'annonce d'abord et on blasonne en commençant par le premier côté de dextre et en finis-

sant par le dernier de senestre [1] : *Écartelé, au*



1

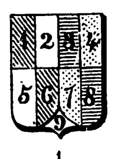
1er *et au* 4e *d'argent, au chevron d'azur; au* 2e *d'azur, au pal d'or; au* 3e *de gueules, à la croix d'argent.* Si un écusson se trouve placé sur le milieu de l'écartelure, c'est-à-dire *sur le tout* (page 74, fig. 2), on le blasonne après avoir blasonné tous les quartiers de l'écu principal.

Si l'écu est divisé en huit quartiers, il faut l'indiquer en s'exprimant ainsi : *Coupé d'un, parti de trois*, et blasonner en commençant toujours par le premier quartier de dextre. Coupé d'*un* signifie qu'il y a *une* ligne horizontale coupant l'écu; et parti de *deux*, que *deux* autres lignes le séparent verticalement.

Il est inutile d'ajouter qu'un écu peut être parti ou coupé de deux, trois, quatre, cinq lignes, selon le nombre des quartiers.

L'espèce de triangle formé à la pointe de

l'écu forme l'attribut qu'on nomme *enté en pointe.* Il faut donc blasonner ainsi[1] :



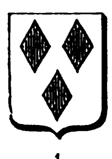
1

Coupé d'un, parti de trois. Au 1er *et au* 6e *de sinople, au* 2e *et au* 5e *d'argent, au* 3e *et au* 8e *d'azur, au* 4e *et au* 7e *d'or; enté en pointe d'argent.*

Il est excessivement important d'indiquer d'une manière précise, en blasonnant, la position de toutes les figures placées, soit sur l'écu, soit comme charge, soit comme accompagnement, surtout lorsque cette position diffère de celle habituelle.

Trois besants, trois losanges, trois étoiles, etc., sont ordinairement placés deux en chef, un en pointe. Lorsqu'ils sont seuls sur le champ d'un écu, on les dit alors posés *deux, un.*

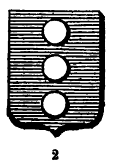
D'argent, à trois losanges de gueules posées deux, un[1].



1

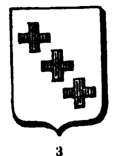
Ils sont quelquefois posés l'un sous l'autre : c'est ce qu'on nomme en *pal;* horizontalement, — alors on dit en *fasce;* obliquement, — c'est-à-dire en *bande* ou en *barre*, puisque leur disposition est semblable à celle de ces diverses pièces honorables.

D'azur, à trois besants d'argent posés en pal[2].



2

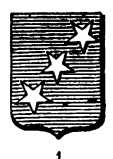
D'argent, à trois croisettes de gueules posées



3

en bande[3].

D'azur, à trois étoiles d'argent posées en barre[1].



1

Quatre figures sont quelquefois placées *deux, deux.* Il faut avoir soin de l'indiquer.

Elles sont aussi posées *une, deux, une.*

De gueules, à quatre quintefeuilles d'argent posées, une, deux, une. (Voy. page 62, fig. 1.)

Six figures se placent *trois, deux, une.*

De gueules, à six annelets d'argent posés trois, deux, un. (Voyez page 64, fig. 4.)

En un mot, la position doit toujours être indiquée.

Après avoir blasonné les couleurs et pièces de l'écu, si, en outre, cet écu est surmonté d'un casque, d'une couronne ou de toute autre marque de dignité, il est indispensable de l'indiquer, ainsi que le *cimier*, c'est-à-dire la figure que l'on place à la cime du casque ou de la couronne, et qui ne peut jamais être une pièce héraldique.

Un cimier de plumes se nomme *plumail.*

On dit quelquefois que telle personne *timbre* son écu de telle ou telle chose : le timbre comprend tout ce qui se place au-dessus de l'écu.

Outre ces attributs, dont nous nous occuperons dans le chapitre suivant, les écus sont accompagnés de *lambrequins*, c'est-à-dire d'ornements qui sont habituellement de fantaisie, mais qui doivent être des mêmes métaux et émaux que ceux figurant dans l'écu. On dit alors, après avoir blasonné l'écu : *lambrequins aux couleurs de l'écu* *.

L'écu est quelquefois supporté par deux animaux, qui, placés de chaque côté, semblent le garder et le présenter. Ces animaux sont nommés *supports.* Si ces supports sont des sirènes ou toute autre figure humaine, qui semblent tenir l'écu à l'aide des mains, on les nomme *tenants.*

Après avoir blasonné l'écu et ses attributs ou lambrequins, on dit alors : *pour supports* (ou tenants), *tels animaux* ou *tels personnages.* Si ces animaux sont couronnés, col-

* Sous le premier Empire, les lambrequins furent toujours or et argent.

letés, etc., on doit l'indiquer, ainsi que leur émail.

Une banderole placée sous un écu indique la *devise* de la famille.

Le *cri d'arme* surmonte ordinairement le cimier.

CHAPITRE XI

DES COURONNES, CASQUES, ETC.

On marque les titres, dignités, le rang ou les charges dont sont revêtues certaines personnes par des couronnes, des casques et autres attributs distinctifs.

Les différentes couronnes qui surmontent les écus sont :



La tiare ou couronne pontificale[1] ;

La couronne impériale[1];



1

La couronne royale[2];



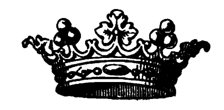
2

La couronne ducale[3];



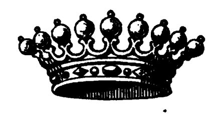
3

La couronne de marquis[4];



4

La couronne de comte[1];



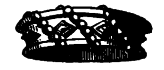
1

La couronne de vicomte[2];



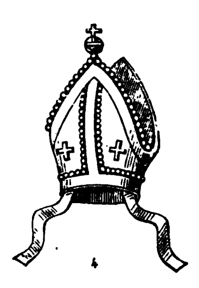
2

La couronne de baron[3]; cette dernière est



3

aussi appelée *tortil;*



4

La mitre des archevêques et évêques[4];

Les *chapeaux*[1] surmontent l'écu des cardi-



1

naux et aussi ceux des archevêques et des évêques, qui les emploient de préférence à la mitre.

Ils sont de couleur rouge pour les premiers, verts pour les seconds, et noirs pour tous les autres dignitaires de l'Église.

Les chapeaux sont en outre garnis de quinze houppes pour les cardinaux, de treize pour les archevêques, et de sept à douze pour les évêques. Ces derniers, ainsi que les abbés ou abbesses, y joignent la croix et la mitre. Quelques abbesses portent une couronne d'épine et un chapelet.

Les gentilshommes, nobles ou simples chevaliers, portent le casque, qui est soumis à

certaines règles héraldiques, étant aussi l'apanage des plus hauts dignitaires[1].



1

Les empereurs et les rois le portent d'*or, brodé, damasquiné, taré de front, la visière entièrement ouverte, sans grille ni barreaux;*

Les princes du sang, d'*or, taré de front sans visière, un peu moins ouvert;*

Les princes et ducs, connétables et tous les hauts grands officiers, d'*argent, les visière, œillère, nazal, ventail, bordure et clous, d'or; taré de front, et à neuf grilles;*

Les marquis, d'*argent, à sept barreaux, taré de front;*

Les comtes, vicomtes, vidames, premiers présidents, gardes des sceaux, colonels et mestres de camp, d'*argent, taré de deux tiers montrant sept barreaux;*

Les barons ou anciens gentilshommes, che-

valiers, chargés de hauts emplois ou missions, d'*argent bruni, taré de deux tiers et à cinq barreaux;*

Les gentilshommes de trois races paternelles et maternelles, d'*acier poli, posé et taré en profil, la visière ouverte, le nazal relevé, le ventail abaissé montrant trois grilles* (p. 105);

Les écuyers, d'*acier poli, de profil, clos et fermé;*

Les nouveaux anoblis, d'*acier poli, de profil, la visière close et abattue;*

Les bâtards, *comme les nouveaux anoblis, mais tourné à gauche.*

Sous le premier Empire, on substitua aux couronnes et aux casques une toque de velours noir retroussée de vair ou contre-vair, d'hermine ou contre-hermine, selon le titre plus ou moins élevé du personnage, et surmontée de plumes blanches ou d'argent[1].



1

Une dame noble accole parfois son écu à

celui de son mari; le premier est le sien, le second celui de l'époux. Mais il arrive très-souvent que cette règle n'est pas observée et qu'il y a inversion.

Les demoiselles mettent leurs armoiries dans un écu en forme de losange, entouré d'une guirlande.

Les veuves entourent leur écu d'une cordelière, qu'elles retirent si elles contractent un nouveau mariage.

Depuis longtemps les dames et demoiselles portent des écus ovales, semblables aux blasons italiens, ou des écus semblables à ceux des hommes.

C'est une faute héraldique.

Seules, les femmes qui ont pris les armes, ou le commandement d'une armée, ont le droit de porter l'écu ordinaire.

Un enfant peut écarteler ses armes de celles de sa mère, quoiqu'il n'en puisse porter le nom.

CHAPITRE XII

DES ATTRIBUTS RELATIFS AUX EMPLOIS ET FONCTIONS

Les titulaires de certains grades, emplois ou fonctions, accompagnent leur écu de différentes marques qui ont pour but de les indiquer. Voici quelques-unes des charges qui donnent droit à cet accompagnement avec la désignation de l'attribut régulier :

ANCIENNE MONARCHIE.

Connétable. De chaque côté de l'écu, une main armée d'un gantelet, tenant une épée, et sortant d'une nuée.

Grand maître de l'artillerie. Deux canons acculés sous l'écu.

Général des galères. Deux ancres à trabes unies derrière l'écu.

Grand fauconnier. Deux leurres qui pendent de chaque côté de l'écu.

Grand panetier. Une nef d'or d'un côté de l'écu et un cadenas de l'autre côté.

Grand bouteiller. Deux flacons dorés aux armes de France, un de chaque côté de l'écu.

Premier maître d'hôtel. Deux bâtons dorés en sautoir sous l'écu.

Grand écuyer tranchant. Un couteau et une fourchette en sautoir sous l'écu, les manches aux armes de France, terminés en couronne.

Capitaine des gardes de la porte. Une clef droite terminée par la couronne, de chaque côté de l'écu.

Grand maréchal des logis. Une masse et un marteau d'armes en sautoir sous l'écu.

Capitaine des Cent-Suisses. En sautoir, deux bâtons d'ébène garnis de pommes et bouts en ivoire, et, au bas de l'écu, deux toques de velours noir avec panaches.

Grand prévôt de l'hôtel. Deux masses et deux haches liées ensemble au bas de chaque côté de l'écu.

Prévôt de Paris. Deux cannes en sautoir.

Premier président au parlement. Au-dessus de l'écu, nu mortier de velours noir, enrichi de deux larges passements d'or.

Président à mortier. Même mortier orné d'un seul galon.

EMPIRE FRANÇAIS.

Maréchal de France. Deux bâtons de maréchal passés en sautoir derrière l'écu.

Amiral. Deux ancres passées en sautoir derrière l'écu, les trabes aux armes impériales.

Vice-amiral. Une ancre droite derrière l'écu.

Général. Six drapeaux en sautoir derrière l'écu.

Chancelier. Un mortier d'or rebrassé d'hermine posé sur le casque surmonté de son cimier, qui est une femme à mi-corps, représentant la France couverte d'un manteau et couronnée, tenant à la main droite un sceptre et à la gauche les sceaux; derrière l'écu orné de rayons d'or, deux masses passées en sautoir.

Grand maître des cérémonies. Deux bâtons dorés en sautoir derrière l'écu et terminés par la couronne impériale.

Grand aumônier. Un livre couvert en satin bleu, la couverture chargée des armes impériales, placé au-dessous de l'écu.

Grand maréchal du palais. Deux bâtons d'azur semés d'abeilles d'or, terminés d'un bout par la couronne impériale, et passés en sautoir derrière l'écu.

Grand chambellan. Deux clefs couronnées passées en sautoir derrière l'écu; au centre des anneaux, une aigle éployée.

Grand écuyer. Deux épées en fourreau aux armes impériales et une ceinture.

Grand louvetier. Deux têtes de loup, une de chaque côté de l'écu.

Grand veneur. Deux cors avec leur enguichures, un de chaque côté de l'écu.

Ainsi que nous l'avons dit, les toques remplacèrent les couronnes et casques, et furent ainsi attribuées :

Prince grand dignitaire. Toque de velours noir retroussée de vair avec porte-aigrette d'or surmonté de sept plumes; lambrequins d'or au nombre de six, le tout chargeant un manteau de France doublé d'hermine, sommé d'un bonnet d'hermine, forme électorale, à la calotte d'azur, retroussée de même. (Il charge, en outre, l'écu d'un chef d'azur, semé d'abeilles.)

Duc. Toque de velours noir retroussée d'hermine avec porte-aigrette d'or surmonté de sept plumes, lambrequins d'or au nombre de six, manteau de France doublé de vair. (L'écu est chargé d'un chef de gueules, semé d'étoiles d'argent.)

Comte. Toque de velours noir retroussée de contre-hermine avec porte-aigrette d'or et d'argent; cinq plumes, quatre lambrequins, les deux supérieurs en or, les deux autres en argent.

Baron. Toque de velours noir retroussée de contre-vair, porte-aigrette en argent, trois plumes, deux lambrequins en argent.

Chevalier. Toque de velours noir retroussée de sinople, surmontée, d'une aigrette d'argent.

Outre ces marques extérieures, les comtes de l'Empire français ayant charge, emploi ou dignité, chargent leur écu d'un franc-quartier à dextre qui est pour :

Comte ministre. D'azur, à la tête de lion arrachée d'or.

Comte conseiller d'État. Échiqueté d'azur et d'or.

Comte sénateur. D'azur, à un miroir d'or en pal, après lequel se tortille et se mire un serpent d'argent.

Comte président du Corps législatif. D'azur, aux tables de la Loi d'or.

Comte ambassadeur. D'azur, à la tête de lion arrachée d'argent.

Comte officier de la maison de l'Empereur. D'azur, au portique ouvert à deux colonnes surmontées d'un fronton d'or et accompagné des lettres D. A. de même.

Comte officier de la maison des princes. D'azur, au portique ouvert à deux colonnes surmontées d'un fronton d'or et accompagné des lettres D. J. de même.

Comte préfet. D'azur, à la muraille crénelée d'or, surmontée d'une branche de chêne de même.

Comte maire. D'azur, à la muraille crénelée d'or.

Comte militaire. D'azur, à l'épée haute en pal d'argent garnie d'or.

Comte archevêque. D'azur, à la croix pattée d'or.

Comte président des Colléges électoraux. D'azur, à trois fusées rangées en fasce d'or.

Comte membre des Colléges électoraux. D'azur, à la branche de chêne d'or en bande.

Comte propriétaire. D'azur, à l'épi d'or en pal.

Les barons de l'Empire français chargent d'un franc-quartier à senestre, qui est pour :

Baron ambassadeur. De gueules, à la tête de lion arrachée d'argent.

Baron conseiller d'État. Échiqueté de gueules et d'or.

Baron officier de la maison de l'Empereur. De gueules, au portique ouvert à deux colonnes surmontées d'un fronton d'argent et accompagné des lettres initiales D. A. de même.

Baron officier des maisons des princes. De gueules, au portique ouvert à deux colonnes surmontées d'un fronton d'argent et accompagné des lettres D. J. de même.

Baron préfet. De gueules, à la muraille crénelée d'argent, surmontée d'une branche de chêne de même.

Baron sous-préfet. De gueules, à la muraille non crénelée d'argent, surmontée d'une branche d'olivier de même.

Baron maire. De gueules, à la muraille crénelée d'argent.

Baron militaire. De gueules, à l'épée haute en pal d'argent.

Baron évêque. De gueules, à la croix alésée d'or.

Baron officier de santé attaché aux armées. De gueules, à l'épée d'argent posée en barre, la pointe basse.

Baron président des Colléges électoraux. De gueules, à trois fusées rangées en fasce d'argent.

Baron membre des Colléges électoraux. De gueules, à la branche de chêne d'argent mise en bande.

Baron propriétaire. De gueules, à l'épée en pal d'argent.

Baron tiré des corps savants. De gueules, à la palme d'argent posée en bande.

Les *chevaliers* portent la croix de la Légion d'honneur sur une des pièces honorables de l'écu.

MAGISTRATURE.

Président et procureur général de la Cour de cassation. Franc-quartier à senestre; de gueules, à la balance d'argent.

Président et procureur général des Cours impériales. Franc-quartier à senestre; de gueules, à la toque de sable retroussée d'hermine.

ATTRIBUTS DES VILLES AYANT TITRE DE BONNES VILLES.

Villes de premier ordre. Couronne murale à sept créneaux d'or, sommée d'une aigle naissante pour cimier, traversée d'un caducée auquel sont suspendues deux guirlandes, l'une à dextre de chêne, l'autre à senestre d'olivier, le tout d'or, nouées par des bandelettes de gueules. (L'écu chargé d'un chef de gueules, à trois abeilles d'or posées en fasce.)

Villes de deuxième ordre. Couronne murale à cinq créneaux d'argent, traversée d'un caducée auquel sont suspendues deux guirlandes, l'une à dextre d'olivier, l'autre à senestre de chêne, aussi d'argent, nouées par des bandelettes d'azur. (Franc-quartier à dextre d'azur, à un N d'or, surmonté d'une étoile rayonnante de même.)

Villes de troisième ordre. Corbeille remplie de gerbes d'or pour cimier, à laquelle sont suspendues deux guirlandes, l'une à dextre d'olivier, l'autre à senestre de chêne, toutes deux de sinople, bandelettes de gueules. (Franc-quartier à senestre de gueules, à un N d'argent, surmonté d'une étoile rayonnante de même.)

VOCABULAIRE HÉRALDIQUE

VOCABULAIRE HÉRALDIQUE

A

Abaissement. Modification imposée à des armoiries pour conserver le souvenir d'une action déshonorante; — diminution, reversement d'un écu, abattement d'honneur.

Abaissé. Attribut des pièces qui sont posées au-dessous de leur place habituelle; — et particulièrement d'un vol, lorsque les ailes sont pliées et que le bout regarde la pointe de l'écu; — d'un écu qui renferme quelque pièce destinée à perpétuer le souvenir d'une action fautive ou infamante.

Abîme. Le milieu de l'écu.

Abouté. Qui se répond par les pointes; — se

dit aussi des pièces à pointes arrondies.

Accolé. Attribut des pièces se touchant; — de l'écu entouré d'un collier ou d'un ruban d'ordre.

Accompagné. Attribut des pièces principales entourées d'autres pièces ou figures.

Accompagnement. Tout ce qui est placé hors de l'écu et l'accompagne.

Accorné. Attribut des animaux dont les cornes sont d'un autre émail que celui du corps.

Accosté. Attribut des pals et pièces posés en pal, lorsque d'autres pièces ou figures sont à leurs côtés.

Accouplés. Liens qui servent à accoupler.

Accroupi. Attribut des animaux assis ou contournés.

Acculé. Se dit d'un cheval renversé en arrière et de quelques autres animaux représentés dans cette position et de deux canons posés sur leurs affûts, la bouche tournée d'un côté opposé.

Achements. Lambrequins en forme de rubans.

Adextré. Se dit d'une pièce accompagnée à dextre.

Adossé. Attribut des animaux représentés dos à dos, des pièces telles que haches, badelaires, etc., posées de la même façon.

Affronté. Attribut des animaux qui se regardent.

Affûté. Attribut d'un canon dont l'affût est d'un émail particulier.

Agneau pascal. Agneau qui porte une croix à laquelle est attachée une banderole chargée d'une petite croix.

Agité. Attribut de la mer et des ondes, lorsqu'elles paraissent agitées.

Aigle. Étendard, enseigne. Oiseau (en blason du genre féminin).

Aiglettes. Aigles au-dessus du nombre deux.

Aiguisé. Attribut des pièces dont les extrémités sont aiguës.

Ailé. Attribut des pièces qui ont des ailes contre nature et des oiseaux dont les ailes sont d'un émail autre que celui de leur corps.

Ajouré. Percé à jour; — chef dont le haut ouvert laisse voir le fond de l'écu.

Ajouté. Attribut d'un chef crénelé dont les créneaux sont d'un émail particulier.

Ajusté. Attribut d'une flèche posée sur la corde de l'arc.

Alérion. Petite aigle représentée sans pieds ni bec.

Alésé. Se dit des pièces dont les extrémités ne touchent pas le bord de l'écu.

Allumé. Se dit des yeux qui sont d'un émail autre que celui du corps; — d'un flambeau dont la flamme diffère d'émail; — d'un bûcher brûlant.

Alterné. Attribut des pièces qui se correspondent.

Amphiptère. Serpent qui a deux ailes.

Amphisbène. Serpent ailé dont la queue est terminée par une tête.

Anché. Recourbé, s'applique particulièrement à un cimeterre.

Ancolie. Fleur imaginaire à trois pétales, la tête penchée à dextre.

Ancorné. Se dit de la corne du pied ou du sabot des animaux, d'un autre émail que celui du corps.

Ancré. Attribut d'une pièce dont les extrémités se terminent en ancre.

Angène. Fleur à six feuilles dont les extrémités sont arrondies.

Anglé. Attribut d'une croix ou d'un sautoir lorsque des figures mouvantes semblent sortir des angles.

Anille. Figure en forme de deux C adossés.

Anillé. Attribut des pièces dont les extrémités se terminent en fer à moulin.

Animé. Attribut d'un cheval qui semble vif, ardent, et qui a les yeux allumés.

Annelet. Petit anneau.

Antique. Attribut d'une couronne à pointes de rayons.

Appaumé. Attribut d'un écu chargé d'une main qui montre la paume.

Appointé. Placé pointe contre pointe.

Aquilon. Tête d'enfant joufflu qui souffle avec force.

Arbre généalogique. Tableau dressé pour faire connaître la filiation d'une famille et ses alliances.

Ardent. Attribut du charbon lorsqu'il semble brûler.

Argent. Un des deux métaux employés en blason.

Armé. Attribut d'un animal dont les griffes sont d'un autre émail que celui du corps; — et des flèches et lances dont les pointes sont d'un autre émail que le fût.

Armé de toutes pièces. Se dit d'un dextrochère ou d'un senestrochère cuirassé, et tenant de la main un glaive.

Armes. Diminutif d'armoiries, même signification.

Armes à enquerre.
Armes fausses. } Armoiries qui ne sont pas conformes aux règles du blason.

Armes parlantes. Armoiries qui expriment, par le nom des figures qui y sont représentées, celui de la famille qui les porte.

Armoiries. Marques d'honneur appartenant aux familles nobles.

Armorial. Livre contenant les armoiries de la noblesse d'un pays.

Armorier. Peindre des armoiries.

Armoriste. Celui qui peint des armoiries.

Armure. Écu, bouclier, sur lequel on peint des armoiries.

Arraché. Attribut des armes et des plantes dont les racines paraissent, et des têtes et membres humains ou d'animaux qui ne sont pas coupés net, et dont il paraît des lambeaux de chair.

Arrêté. Attribut d'un animal posé sur ses quatre pattes; des nefs et des galères sans mâts ni voiles.

Arrondi. Attribut des pièces représentées en relief sphérique.

Arrondir. Représenter en relief sphérique.

Assis. Attribut des animaux domestiques représentés en cette position.

Avant-mur. Pan de muraille joint à une tour.

Azur. Couleur bleue employée en armoiries.

B

Badelaire. Sabre large et recourbé.

Bàillonné. Attribut des animaux qui tiennent un bâton entre leurs dents.

Bande. Pièce honorable de l'écu.

Bandé. Couvert de bandes.

Bar. Poisson courbé et adossé.

Barbé. Attribut d'un coq, d'un dauphin, etc., dont la barbe est d'un émail autre que celui de leur corps.

Bardé. Attribut d'un cheval qui est paré.

Barre. Pièce honorable de l'écu.

Barre de bâtardise. Barre étroite qui couvre sur le tout, et indique les bâtards.

Barré. Couvert de barres.

Bastillé. Attribut d'une pièce garnie de créneaux renversés, qui regardent la pointe de l'écu; — écu couvert de tours.

Bastogne. Bande alésée en chef.

Batail. Battant d'une cloche.

Bataillé. Attribut d'une cloche dont le battant est d'un émail différent.

Bâton-noueux. Branche d'arbre écotée.

Bâton-péri. Bande ou barre diminuée, qui ne touche pas les bords de l'écu.

Bâton-royal. Lance ornée de banderoles.

Becqué. Attribut des oiseaux dont le bec est d'un émail autre que celui de leur corps.

Beffroy de vair. Vair formé de trois traits.

Beffroy de contre-vair. Contre-vair formé de trois traits.

Besant. Pièce ronde en or ou en argent.

Besanté. Attribut d'un écu ou d'une pièce chargée de besants en nombre illimité.

Besant-Tourteau. Pièce ronde, mi-partie métal et mi-partie émail.

Bigarré. Attribut d'une pièce ou d'une figure de plusieurs émaux.

Billette. Pièce ayant la forme d'un petit carré long.

Billeté. Couvert de billettes.

Bisse. Serpent.

Blason. L'art de connaître les armoiries; — science héraldique; — tout ce qui compose un écu.

Blasonnaire. Généalogiste.

Blasonnement. Action de blasonner.

Blasonner. Expliquer les différentes pièces et figures couvrant un écu.

Blasonneur. Qui blasonne.

Bocquet. Fer de pique.

Bonnet à l'antique. Bonnet pointu et retroussé.

Bordé. Attribut d'une pièce dont les bords sont de divers émaux.

Bordure. Pièce honorable de second ordre.

Bouclé. Qui a des boucles.

Bourdonné. Attribut des croix ou pièces terminées en boules semblables à celles terminant les bâtons des pèlerins.

Bourrelet. Rouleau de ruban aux couleurs de l'écu, que l'on place sur le casque.

Bouse. Barbacane anglaise.

Bouterolle. Large bout de fourreau d'épée.

Boutonné. Attribut de rosiers dont les fleurs sont en boutons; — de roses qui ont des grains de métal au centre; — des lis de jardin, afin de les distinguer des fleurs de lis.

Bretesse. Rangée en créneaux.

Bretessé. Attribut d'une pièce crénelée haut et bas, la saillie opposée à la saillie, et l'échancrure à l'échancrure.

Bretessé, contre-bretessé. Attribut contraire au bretessé, c'est-à-dire saillie opposée à échancrure, et réciproquement.

Bris. Barre de fer servant à tenir une porte sur ses gonds.

Brisé. Attribut d'un chevron dont les branches sont disjointes. — Se dit des armoiries changées, augmentées ou diminuées par les membres cadets ou puînés d'une famille noble.

Briser. Changer, augmenter ou diminuer des armoiries.

Brisure. Pièce changée, augmentée, diminuée, ajoutée par les cadets ou puînés.

Brochant. Attribut des pièces qui passent par-dessus d'autres pièces ou figures en les couvrant en partie.

Broye. Feston en forme de V renversé.

Burèle. Pièce honorable diminuée.

Burelé. Attribut d'un écu couvert de burèles.

Buste. Tête et poitrine humaine.

Bute. Instrument dont on se sert pour couper la corne des chevaux.

C

Câblé. Attribut d'une pièce couverte de câbles entrelacés; — croix faite de deux câbles.

Caboché. Attribut d'une tête d'animal coupée perpendiculairement.

Cabré. Attribut d'un cheval qui se cabre.

Cailloux. Sorte de feuille à trois lobes.

Calme. Attribut d'une onde ou de la mer représentée dormante.

Canette. Petite cane représentée sans bec ni pattes.

Cannelé. Attribut d'une pièce pourvue d'une cannelure. (Engrêlure dont les pointes sont en dedans.)

Canton. Quartier de l'écu diminué.

Cantonné. Se dit lorsque les espaces laissés vides par les croix ou les sautoirs sont remplis par des pièces ou figures; — attribut de pièces accompagnées d'autres pièces ou figures placées aux cantons de l'écu.

Carnation. Attribut de toutes les parties du corps humain représentées de couleur naturelle.

Carnelé. Attribut de pièce bordée, entourée.

Casqué. Avec casque, attribut de l'écu; — d'une tête humaine.

Caudé. Attribut des étoiles représentées avec une queue.

Cerclé. Attribut d'un tonneau dont les cercles sont d'un émail différent.

Chabot. Poisson représenté en pal et vu de dos.

Champ. Fond sur lequel on peint des armoiries.

Champagne. Pièce héraldique. Tiers de l'écu pris à sa partie inférieure.

Champé. Attribut d'un écu d'un seul métal ou émail sans pièces ni figure. (Ce mot est maintenant inusité.)

Chapé. Attribut d'un écu qui s'ouvre en chape.

Chapelle. Pièce représentant une chapelle.

Chaperonné. Attribut des faucons et éperviers et même des quadrupèdes couverts d'un chaperon.

Chargé. Attribut de l'écu et des pièces sur lesquels sont représentées d'autres pièces ou figures.

Chargeure. Pièces ou figures posées sur d'autres.

Chatelé. Attribut de l'écu ou de pièces chargées de châteaux.

Chat-huané. Qui a le pennage du chat-huant.

Chausse-trape. Sorte d'étoile à quatre pointes de fer.

Chef. Pièce honorable de l'écu.

Chef-bande.
Chef-barre.
Chef-pal.
Chef et bande du même émail se confondant ensemble et ne formant qu'une seule pièce. De même pour le chef-bande et chef pal.

Chevelé. Attribut d'une tête humaine dont les cheveux sont d'un émail différent de celui naturel.

Chevillé. Attribut du cerf représenté avec ses ramures.

Chevron. Pièce honorable de second ordre.

Chevronné. Chargé de chevrons.

Cimier. Figure placée à la cime du casque.

Cintré. Attribut d'un globe entouré d'un cercle et surmonté d'un demi-cercle.

Clariné. Attribut des animaux qui ont une clarine ou clochette au cou.

Cléché. Attribut des croix et pièces dont les extrémités se terminent en anneaux de clef.

Cloué. Attribut de pièces ou figures dont les clous sont d'un émail différent.

Cœur de lis. Sorte de feuilles à trois lobes.

Colleté. Attribut des animaux ayant un collier.

Comble. Chef diminué.

Comète. Étoile à queue, ondoyante, qu'on représente avec huit rayons.

Comèté. Attribut des pièces qui ont des rayons ondoyants et mouvants du chef.

Compon. Division de forme carrée, partie d'une componure.

Componé. Attribut de pièces couvertes de carrés dont les émaux sont alternés.

Componure. Disposition d'une pièce par carrés égaux alternant d'émail.

Contourné. Attribut d'un croissant dont les pointes regardent à senestre, et des animaux dont la tête est tournée de ce côté.

Contre-bande. Bande mi-métal, mi-émail.

Contre-bandé. Chargé de bandes placées en opposition.

Contre-barré. Chargé de barres placées en opposition.

Contre-bretessé. Chargé de contre-bretesses.

Contre-bretesses. Rangée de créneaux à émaux alternés.

Contre-chevron. Chevron opposé à un autre.

Contre-chevronné. Chargé de contre-chevrons.

Contre-componé. Chargé de compons alternés.

Contre-écart. Partie d'un écu contre-écartelé.

Contre-écartelé. Partition d'un écu ou d'un quartier déjà écartelé.

Contre-émaillé. Attribut d'une pièce dont l'émail est opposé au métal.

Contre-fascé. Attribut de l'écu fascé et parti dont les demi-fasces correspondantes sont d'un émail différent.

Contre-fleuré. Attribut de pièces à fleurs alternes opposées.

Contre-fleuronné. Attribut de pièces à fleurons alternes opposés.

Contre-hermine. Champ de sable moucheté d'argent.

Contre-herminé. Se dit en parlant d'un écu ou d'une pièce ou figure de contre-hermine.

Contre-issant. Attribut des animaux adossés l'un à l'autre.

Contre-manché. Attribut des pièces à pointes opposées.

Contre-pal. Pal mi-métal, mi-émail.

Contre-palé. Attribut d'un écu chargé de pals opposés.

Contre-passant. Attribut de deux animaux posés l'un sur l'autre, et dont les têtes sont tournées de côté opposé.

Contre-pointé. Attribut de pièces dont les pointes sont posées contre d'autres pointes.

Contre-posé. Posé l'un sur l'autre, de haut en bas, et dans un sens différent.

Contre-position. Position différente des figures de l'écu.

Contre-potencé. Attribut des pièces à potences opposées.

Contre-rampant. Attribut de deux animaux se faisant face.

Contre-saillant. Attribut de deux animaux écartés l'un de l'autre et sautant en sens inverse.

Contre-vair. Émail, fourrure d'argent et d'azur opposés.

Contre-vairé. Attribut de l'écu ou des pièces dont l'émail est le contre-vair.

Coquerelles. Fleurs du solanum, semblables à des noisettes en fourreau, représentées jointes ensemble au nombre de trois.

Cordé. Attribut des instruments de musique dont les cordes sont d'un émail particulier; — d'un arc dont la corde se trouve dans le même cas.

Cordelière. Cordon à nœuds; elle entoure quelquefois l'écu.

Cornière. Anse d'un chaudron, d'un pot.

Cotice. Pièce honorable, bande diminuée.

Coticé. Attribut de l'écu; — chargé de cotices.

Cotoyé. Même signification qu'*accosté.*

Couard. Attribut du lion qui porte la queue entre ses jambes.

Couchant. Attribut du soleil placé en pointe de l'écu.

Couché. Attribut des animaux représentés couchés, et du dauphin posé en face et formant le rond.

Coulisse. Herse placée à la porte d'un château ou d'une tour.

Coulissé. Attribut de château ou tour ayant une herse à la porte.

Coupé. Partition de l'écu; — attribut de têtes d'animaux ou humaines et de membres représentés coupés nettement.

Coupeaux. Monticules d'une colline, d'un rocher.

Couple de chiens. Bâton muni de deux attaches.

Couplé. Attribut de chiens de chasse liés ensemble.

Courant. Attribut de tout animal qui semble courir.

Courbé. Attribut naturel du dauphin et des bars; — attribut des fasces un peu voûtées en arc.

Couronné. Attribut des animaux ayant une couronne sur la tête.

Courti. Tête de maure avec un collier d'argent.

Cousu. Attribut de partition, ou pièce de métal ou d'émail ajoutée à une partition ou pièce de métal ou d'émail.

Couvert. Attribut d'un château ou d'une tour qui a un comble.

Crampon. Crochet de fer dont on armait les échelles pour monter à l'assaut.

Cramponné. Attribut des pièces ayant à leurs extrémités une demi-potence ou un crampon.

Crancelin. Partie de couronne posée en courbe sur l'écu.

Crénelé. Attribut des tours ou de toutes autres pièces garnies de créneaux.

Créquier. Prunier sauvage qui a la forme d'un chandelier à sept branches.

Crêté. Attribut du dauphin et du coq dont la crête est d'un émail particulier.

Cri d'armes. Expression particulière à chaque famille, sorte de cri de guerre.

Croc. Fer crochu.

Croisé. Attribut d'un globe ou d'une bannière surmonté d'une croix.

Croisette. Petite croix.

Croiseté. Attribut d'un écu couvert de croisettes.

Croissanté. Attribut de pièces honorables ayant des croissants à leurs extrémités.

Croisure. Centre d'un écu écartelé.

Croix. Pièce honorable de premier ordre faite par la réunion du pal et de la fasce.

Croix de Lorraine. Qui a deux traverses.

Croix de Toulouse. Croix vidée, tréflée et croisetée.

Croix pleine. Croix ordinaire sans attribut.

Cyclamor. Grand anneau plat nommé aussi *orle rond.*

D

Décapité. Attribut des animaux dont la tête est coupée net.

Découpé. Attribut des pièces dentelées irrégulièrement.

Découplé. Attribut du chevron dont les branches ne se joignent que par la pointe inférieure du haut.

Décussé. Attribut des feuilles lorsqu'elles sont

disposées par paires et posées en sautoir.

Défendu. Attribut du sanglier et de sa hure quand les défenses sont d'un émail particulier.

Défense (en). Attribut de la licorne présentant sa tête.

De l'un à l'autre. Attribut de pièces passant sur les diverses partitions de l'écu.

De l'un en l'autre. Se dit d'une pièce de deux couleurs, alternées avec les mêmes couleurs de l'écu ayant deux partitions.

Démembré. Attribut d'un animal dont les membres sont séparés du corps.

Demi-vol. Aile d'oiseau.

Denché. Attribut d'une pièce dentelée en forme de scie.

Denté. Attribut d'un animal dont les dents sont d'un émail particulier.

Dentelé. A petites dents.

Denticulé. Attribut de pièces bordées de denticules.

Désarmé. Aigles représentées sans ongles; — mât représenté sans voiles ni cordages.

Deux-un. Disposition de trois pièces posées deux en chef, une en pointe.

Devise. Marque distinctive en forme de sentence qui se place en dehors de l'écu.

Dévorant. Attribut du poisson dont la gueule est ouverte.

Dextre. Droite (*le côté droit est à la gauche de la personne qui regarde l'écu*); — la main droite.

Dextrochère. Bras d'homme sortant du côté dextre de l'écu.

Diadémé. Attribut d'une aigle qui a un petit cercle sur la tête.

Diapré. Bigarré, damasquiné — se dit des ailes du papillon.

Diffamé. Attribut des lions et léopards représentés sans queue; — se dit aussi des armoiries dont une pièce a été retirée en punition d'une action déshonorante.

Divise. Pièce honorable, fasce diminuée.

Doloire. Hache sans manche.

Donjonné. Attribut des châteaux qui ont des donjons, des tourelles.

Dragonné. Attribut des animaux qui ont une queue de dragon.

Du même ou *de même.* Expression dont on se sert pour ne pas répéter l'émail ou le métal dont on vient de parler.

E

Ebranché. Attribut d'un arbre dont les branches ont été coupées.

Écaillé. Attribut des poissons couverts d'écailles d'un émail spécial.

Écartelé. Partition de l'écu.

Écartèlement. Partage des armoiries en quatre parties.

Écarteler. Diviser un écu en quatre parties.

Écartelure. Division de l'écu en quatre.

Échiqueté. Attribut de l'écu ou de pièces couverts de carrés d'échiquier.

Échiquier. Écu représentant une table d'échiquier.

Écimé. Attribut d'un chevron dont la cime, ou le haut, est coupée.

Éclaté. Attribut des lances rompues et de l'écu dont les divisions sont tracées en zigzags, comme s'il avait été violemment rompu.

Éclipsé. Attribut des étoiles qui ne paraissent qu'à demi.

Éclopé. Attribut d'une partition dont une des pièces, qui y est représentée, paraît rompue.

Écorché. Loup dont l'émail est de gueules.

Écot. Tronc, branche ou bâton noueux dont les menues branches ont été coupées.

Écoté. Attribut d'un tronc d'arbre dont les menues branches ont été coupées.

Écu. Bouclier sur lequel on peint les armoiries.

Écuage. Droit de porter l'écu.

Écusson. Petit écu posé sur l'une des pièces de l'écu, ou le chargeant.

Effaré. Attribut d'un cheval qui a les pieds

levés et de la licorne qui est représentée droite, comme les animaux rampants.

Effarouché. Attribut du chat qui est droit sur ses pattes de derrière.

Effeuillé. Attribut de l'arbre sec ou sans feuilles.

Élancé. Attribut d'un cerf courant.

Émail. Couleur.

Émanche. Pièce héraldique ordinaire.

Émanché. Attribut de l'écu couvert d'émanches de deux émaux alternés; — de à enclaves.

Embarroqué. Attribut d'un lion couché sur ses quatre pattes.

Embâtonné. Attribut d'une colonne dont les cannelures sont remplies de baguettes jusqu'à une certaine hauteur.

Embouché. Attribut d'un cor, etc., dont l'embouchure est d'un émail particulier.

Embouclé. Attribut d'une ceinture, d'un collier, garnis d'une boucle.

Embouté. Attribut d'une pièce ou figure terminée par une boucle ou virole.

Embrassé. Attribut d'un écu traversé par une seule émanchure qui s'étend d'un flanc à l'autre.

Emmanché. Attribut d'objet dont le manche est d'un émail particulier.

Emmuselé. Attribut des animaux qui ont une muselière d'un émail différent.

Émoussé. Attribut d'une flèche dont la pointe est coupée.

Empenné. Attribut d'une flèche garnie de ses ailerons.

Empiétant. Attribut d'une aigle, d'un vautour, etc., tenant une proie dans ses serres.

Empoigné. Attribut de flèches liées ensemble.

Enchaussé. Attribut opposé à celui de *chapé.*

Enclavé. Attribut d'une partition entrant dans une autre par une engrêlure.

Enclos. Attribut d'une pièce, d'un animal ou d'une figure, enfermés dans un trescœur, dans un cercle, etc.

Encoché. Attribut d'un arc sur lequel le trait est placé.

En cœur. Au centre de l'écu.

Endenté. Attribut de pièces ou de l'écu composé de triangles alternés de différents émaux.

Enfilé. Attribut de pièces ou d'objets dans lesquels sont passés des couronnes, cercles ou pièces rondes.

Enflammé. Attribut des cœurs dont il semble sortir des flammes.

Englanté. Attribut du chêne lorsqu'il est représenté chargé de glands.

Engoulant. Attribut de l'animal représenté engloutissant dans sa gueule une pièce d'armoirie.

Engoulé. Attribut de pièces dont les extrémités entrent dans la gueule des animaux.

Engrêlé. Dentelé tout autour.

Engrêlure. Petite bande dentelée.

Enguiché. Attribut de trompettes, huchets, dont l'embouchure est d'un émail particulier.

Enguichure. Embouchure de trompe, de cor.

Enhendé. Attribut d'une croix dont les bran-

ches sont terminées par deux crochets entre lesquels se trouve un fer de lance.

En repos. Attribut des animaux couchés.

Ensanglanté. Attribut du pélican se perçant le flanc, et des autres animaux sanglants.

Enté. Attribut de pièces entrant les unes dans les autres par des échancrures rondes.

Enté en pointe. Attribut de l'écu dont la pointe forme entaille dans le champ.

Entravaillé. Attribut d'un oiseau qui a un bâton entre les ailes ou les pattes, et des animaux qui se trouvent entrelacés dans des cotices, des burèles, etc.

Entrelacé. Attribut de trois anneaux ou croissants passés les uns dans les autres.

Entretenu. Attribut de clefs liées ensemble par leurs anneaux.

Epanoui. Attribut de fleurons lorsqu'ils sont ouverts et des fleurs aussi ouvertes.

Éployé. Attribut d'un oiseau de proie qui a les ailes étendues; — se dit aussi en

parlant d'un vol, c'est-à-dire de deux ailes étendues.

Équipé. Attribut d'un vaisseau muni de ses agrès; — d'un cavalier armé de toutes pièces.

Équipollé. Attribut de l'écu couvert de neuf compons en échiquier.

Escarre. Espèce de bordure en forme d'équerre.

Essonnier. Double orle qui couvre l'écu dans le sens de la bordure.

Essorant. Attribut d'un oiseau qui semble prendre son essor.

Essoré. Attribut d'un bâtiment dont le toit est d'un émail particulier.

Étaie. Chevron diminué.

Étayé. Attribut d'un écu ou de pièces chargés d'étaies.

Étêté. Attribut de l'arbre sans tête et des animaux dont la tête a été arrachée de force.

Étincelant. Attribut du charbon d'où sortent des étincelles.

Étincelé. Attribut de pièces chargées d'étincelles.

Éviré. Attribut des animaux qui n'ont pas de marque de sexe.

F

Failli. Attribut du chevron rompu en son montant.

Fasce. Pièce honorable.

Fasce-pal. Fasce et demi-pal du même émail ou métal.

Fascé. Attribut d'un écu chargé de fasces.

Fermail. Boucle de ceinture, dé baudrier.

Fermaillé. Attribut de l'écu semé de fermaux.

Ferré. Attribut d'une flèche ayant un fer d'un émail particulier.

Feuille de scie. Bande, pal, fasce, barre, dentelés d'un seul côté.

Feuillé. Attribut d'une plante ou d'une fleur dont les feuilles ne sont pas de sinople.

Fiché. Attribut de pièces, croix, à pieds aiguisés.

Fier. Attitude du lion dont le poil est hérissé.

Fierté. Attribut du poisson dont on voit les dents.

Figuré. Attribut d'une pièce sur laquelle paraît l'ombre d'une figure humaine.

Fil. Traverse du lambel.

Filet. Pièce honorable extrêmement réduite.

Flambant. Attribut du pal en forme de flamme.

Flamboyant. Attribut des yeux du sanglier.

Flancs. Côtés de l'écu.

Flanchis. Petit sautoir alésé.

Flanqué. Attribut de pals ou figures en pal, accompagnés d'autres pièces ou figures de chaque côté; — attribut de l'écu parti de deux traits par deux demi-ovales adossés qui donnent à la partie du milieu la forme d'un pal élargi à ses extrémités.

Fleur de lis. Figure ayant à peu près la forme du fer de lance fleuronné.

Fleurdelisé. Attribut d'une pièce dont les extrémités se terminent en fleurs de lis.

Fleuré. }
Fleureté. } Attribut de pièces ou figures terminées en fleurs.

Fleuri. Attribut de plantes chargées de fleurs.

Fleurons: Ornements en or ou en pierreries qui ornent le cercle d'une couronne.

Fleuronné. Attribut de pièces terminées en fleurons.

Florencé. Attribut de pièces ou croix dont les extrémités se terminent en fleurs de lis.

Flottant. Attribut des vaisseaux et poissons posés sur l'eau.

Flotté. Attribut d'une rivière sur laquelle on voit des flots.

Foi. Deux mains jointes.

Forcené. Attribut d'un cheval qui paraît effrayé.

Forme (en). Attribut du lièvre arrêté et en repos.

Fourché. Attribut de pièces terminées en fourche; — des animaux dont la queue se termine de même.

Fourcheté. Attribut de la croix terminée en fourchette à mousquet.

Fourrure. (Voy. *Hermine*, *Contre-hermine* *Vair*, *Contre-vair.*)

Franc-canton. Canton dextre de l'écu.

Franc-quartier. Premier quartier de l'écu à dextre.

Frangé. Attribut de pièces ou figures à franges d'un émail particulier.

Fretté. Attribut d'un écu ou de pièces couverts de frettes.

Frettes. Bandes et barres entrelacées.

Fruité. Attribut d'arbres chargés de fruits d'un émail particulier.

Furieux. Attribut du taureau élevé sur ses pieds de derrière.

Fusée. Pièce héraldique ordinaire.

Fuselé. Attribut de pièces ou d'un écu couverts de fusées.

Fûté. Attribut d'un arbre dont le tronc est d'un émail particulier; — d'une lance dont le bois est d'un émail particulier.

G

Gai. Attribut du cheval nu.

Garni. Attribut de l'épée dont la poignée est d'un émail autre que celui de la lame.

Giron. Pièce honorable de second ordre.

Gironné. Attribut d'un écu chargé de huit girons.

Girouetté. Attribut de tours, châteaux garnis de girouettes d'un émail différent.

Gisant. Attribut du cerf couché.

Givre. Serpent dévorant un enfant.

Givré. Attribut d'une pièce dont l'extrémité se termine en givre.

Glandé. Attribut d'un chêne dont les glands sont d'un émail différent.

Gonfalon.
Gonfanon. } Bannière à fanons.

Gorgé. Attribut d'un lion ou d'un cygne dont le cou est ceint d'une couronne d'un émail particulier.

Gousset. Pièce honorable de second ordre.

Goutté. Attribut de l'écu semé de gouttes.

Grille. Barreau de la visière d'un heaume.

Grillet. Grelot qu'on représente attaché au cou des chiens et à la patte des oiseaux de proie.

Grilleté. Attribut des chiens ou oiseaux de proie qui portent des grillets.

Gringolé. Attribut de pièce ou figure terminée en têtes de serpent.

Gueules. Émail de couleur rouge.

Gulpe. Tourteau de pourpre.

Gumène. Câble d'une ancre.

Guse. Tourteau de gueules.

H

Habillé. Attribut d'un vaisseau dont les voiles sont d'un émail particulier, et des hommes ou femmes couverts de vêtements.

Hachure. Traits qui marquent les couleurs des écus et des pièces ou figures qui y sont représentées.

Halissant. Attribut de la givre désignant l'émail de l'enfant qu'elle dévore.

Hamade. / *Haméide.* } Fasce formée de trois pièces alésées.

Haussé. Attribut de pièces placées plus haut qu'elles ne le sont habituellement.

Haute. Attribut de l'épée droite.

Heaume. Casque.

Héraldique (science). Connaissance du blason, des armoiries.

Hérissonné. Attribut d'un animal et particulièrement du chat, lorsqu'il est représenté ramassé et accroupi.

Hermine. Émail, fourrure d'argent mouchetée de sable.

Herminé. Attribut d'un écu simple dont l'émail est d'hermine.

Herminite. Hermine à fond d'argent avec des mouchetures de sable tachetées de gueules.

Herse-sarrazine. Herse servant à fermer les portes.

Hersé. Attribut d'une porte dont la herse est abaissée.

Heurte. Tourteau d'azur.

Hie. Instrument propre à enfoncer les pieux.

Horizonté. Attribut du soleil ou de la lune placé dans un angle de l'écu.

Houssé. Attribut du cheval couvert d'une housse.

Houssettes. Chausses pour les jambes.

Huchets. Carreaux posés sur l'une de leurs pointes.

I

Immortalité. Bûcher allumé surmonté d'un phénix.

Isalgue. Fleur de cinq trèfles à queue, traversant un croissant renversé.

Issant. Attribut des animaux ou des figures dont il ne paraît que la partie supérieure; — de l'enfant qui sort de la gueule de la givre.

J

Jumelé. Attribut d'un écu ou de pièces couverts de jumelles.

Jumelles. Pièces honorables, fasces ou bandes et toujours posées par deux.

L

Lacs d'amour. Cordons entrelacés dont les bouts traversent le centre et ressortent par le bas à dextre et à senestre en forme de houppe.

Lambel. Pièce héraldique ordinaire servant à briser.

Lambrequins. Ornements qui entourent l'écu.

Lampassé. Attribut des animaux dont la langue sortant de la gueule est d'un émail particulier.

Langué. Attribut d'une aigle dont la langue sortant du bec est d'un émail particulier.

Léopardé. Attribut d'un lion présentant sa tête de face.

Levé. Attribut de l'ours levé sur ses pieds de derrière.

Lié. Attribut des pièces jointes ensemble par un lien d'un émail particulier.

Lionceaux. Trois lions et plus.

Lionne. Lion sans crinière.

Lionné. Attribut du léopard rampant.

Lis au pied coupé. Lis sans tige.

Lis au pied nourri. Fleur de lis terminée par une base.

Lis de jardin. Fleur du lis. (On dit de jardin pour le distinguer de la *fleur de lis.)*

Lis renversé. Lis naturel tourné la tête en bas, et représentant une espèce de cloche fendue.

Liston. Petite bande sur laquelle est écrite la devise.

Longé. Attribut d'un oiseau de proie qui a aux pieds des longes d'un émail particulier.

Loré. Attribut d'un poisson dont les nageoires sont d'un émail particulier.

Losange. Pièce héraldique ordinaire.

Losangé. Attribut de l'écu ou de pièces couverts de losanges.

Lunel. Quatre croissants appointés comme s'ils formaient une rosace.

L'un sur l'autre. Attribut des pièces, ou figures quelconques, posées ou étendues au-dessus d'autres.

M

Mâcle. Pièce héraldique ordinaire.

Maçonné. Attribut de bâtiments dont la maçonnerie est indiquée par des marques d'un émail particulier séparant les pierres.

Mal ordonné. Attribut de trois pièces posées : une en chef, deux en pointe.

Manche mal taillée. Sorte de manche de vêtement grotesque.

Manteau. Fourrure herminée, sur laquelle est posé un écu.

Mantelé. Attribut des animaux couverts de mantelet d'un émail particulier. — Attribut de l'écu divisé par deux diagonales qui, partant l'une de l'angle dextre et l'autre de l'angle senestre du bas, se réunissent à une petite distance du chef.

Mantelet. Courtines de pavillon des armoiries qui ne sont pas couvertes de leur chapeau.

Marchant. Attribut de la grue ayant une patte levée.

Mariné. Attribut des lions et animaux à quatre pieds qui ont une queue de poisson.

Marmouset. Personnage dont on ne représente que la tête.

Marqué. Attribut des dés sur lesquels on voit des points d'un émail particulier.

Masqué. Attribut d'un lion qui a un masque.

Massacre. Ramure d'un cerf.

Mélusine. Sirène sortant d'un baquet.

Membré. Attribut d'un animal dont les cuisses ou les jambes sont d'un émail autre que celui du corps.

Merlette. Petit merle représenté sans pattes ni bec.

Métal. Or, argent.

Mézail. Le devant du casque ou heaume.

Mi-coupé. Attribut de l'écu qui étant parti

est coupé seulement dans l'une de ses moitiés; — de l'écu coupé de deux émaux ou métaux, dont l'un est chargé de la moitié d'une pièce.

Mi-parti. Attribut de l'écu qui étant coupé est parti dans l'une des deux moitiés; — de l'écu parti de deux émaux ou métaux, dont l'un est chargé de la moitié d'une pièce.

Miraillé. Attribut des papillons dont les ailes sont de divers émaux, et des queues de paon.

Monde. Sphère.

Monstrueux. Attribut des animaux à face humaine.

Montant. Attribut d'un croissant dont les deux pointes regardent le chef de l'écu; — d'un oiseau de proie posé au-dessus d'un autre oiseau qu'il attaque.

Morne. Cercle, anneau, virole servant à moucheter les épées.

Morné. Attribut des lions et autres animaux représentés sans dents, bec, langue, griffes ni queue.

Moucheté. Attribut d'une fourrure dont la moucheture est d'un autre émail que ceux employés dans l'hermine ou le vair (indiquer le nombre des mouchetures); — des poissons dont le corps présente des taches.

Mouchetures. Queues d'hermine.

Mouvant. Attribut des pièces ou figures attenant aux chef, angles, etc., de l'écu dont elles semblent sortir.

N

Nageant. Attribut du poisson mis en fasce.

Naissant. Attribut des animaux qui ne montrent que la tête sortant du dessus de la fasce, de la seconde partie du coupé, etc.; — attribut du soleil placé en chef.

Naturel (au). Se dit des animaux, fleurs ou fruits représentés avec leurs couleurs naturelles.

Nébulé. Attribut de pièces ou figures en forme

de nuées; — de l'écu chargé de nuées.

Nervé. Attribut d'animaux à nerfs d'émail particulier, et des feuilles dont les nervures sont d'un autre émail.

Nillé. Attribut d'une croix ancrée, étroite et menue.

Noué. Attribut du lion dont la queue est terminée par un nœud à houppe et d'un objet entouré d'un nœud d'un autre émail.

Noueux. Attribut d'un écot ou bâton à nœuds.

Nourri. Attribut des plantes dont le pied est sans racines; — de la fleur de lis sans pointe inférieure.

Nuagé. Attribut de pièces représentées avec des ondes ou sinuosités.

Nuées. Pièces rondes alternativement saillantes et creuses couvrant l'écu ou les pièces honorables.

O

Ogoesse. Tourteau de sable.

Ombre. Pièce transparente à travers laquelle on voit l'émail du champ.

Ombré. Attribut de pièces ombrées de sable.

Ombre de soleil. Soleil qui n'a pas de figure humaine.

Ondé. Attribut de pièces qui semblent onduler, ramper.

Onglé. Attribut des animaux dont les ongles, les griffes, sont d'un émail particulier.

Oreillé. Attribut du dauphin à oreilles d'un émail particulier.

Or. Un des métaux du blason.

Orangé. Émail usité dans le blason anglais.

Orle. Pièce honorable du second ordre.

Orlé. Attribut d'une pièce posée en orle.

Otelles. Fers de lance.

Ouvert. Attribut de tours, châteaux, etc., dont la porte est ouverte; — attribut d'une couronne composée d'un simple bandeau; — des fruits, des grenades dont l'ouverture est d'un émail particulier; — des compas, etc.

P

Paillé. Diapré, bigarré.

Pairle. Pièce honorable de second ordre.

Paissant. Attribut des vaches, brebis, chèvres, représentées semblant paître.

Pal. Pièce honorable.

Palé. Attribut de l'écu chargé de pals.

Palissé. Attribut d'un écu chargé de pals diminués, enlacés ensemble et formant palissade.

Pâmé. Attribut d'un poisson qui a la gueule béante.

Pampré. Se dit du raisin dont les feuilles et la tige sont d'un émail particulier.

Panne. Fourrure de vair ou d'hermine.

Panelle. Feuille du peuplier.

Papelonné. Attribut d'un écu ou de pièces chargés d'écailles, dont les bouts regardent le chef.

Paré. Attribut de la foi dont les poignets sont vêtus.

Parti. Partition de l ecu; — chef des aigles à deux têtes.

Partition. Division de l'écu.

Passant. Attribut des animaux représentés marchant.

Patenôtre. Chapelet ou dizain de chapelet.

Patriarcale. Attribut de la croix coupée au milieu de sa partie inférieure par une traverse.

Patté. Attribut des pièces dont les extrémités sont en forme de pattes étendues.

Pavillon. Ce qui enveloppe les armoiries des souverains et qu'eux seuls ont le droit de porter.

Pavillonné. Se dit des instruments tels que le cor dont la grande ouverture est d'un autre émail que le reste de l'instrument; — attribut de l'écu chargé de pavillons.

Peautré. Attribut du poisson dont la queue est d'un émail particulier.

Pendant. Petit carré adhérent au lambel.

Pennes. Plumes qui garnissent un chapeau ou une toque timbrant l'écu.

Pennon. Écu rempli des diverses armes des maisons dont un gentilhomme descend.

Percé. Attribut d'une pièce ouverte à jour.

Perché. Attribut de l'oiseau représenté sur une branche d'un autre émail.

Perronné. Attribut de la croix alésée dont les branches se terminent en marches d'escalier.

Péri. Attribut d'une pièce placée au centre de l'écu et dont les dimensions sont petites par rapport à celles qui l'accompagnent.

Phéon. Fer de dard.

Piété. Nom donné à la figure représentant un pélican se perçant le flanc.

Pignonné. Attribut de pièces s'élevant en forme d'escalier, de pyramide.

Pile. Partie inférieure de l'écu (appelée aussi pointe).

Plain. Attribut de l'écu d'un seul métal ou émail, sans aucune pièce ni figure.

Plaine. Champagne diminué.

Plate. Besant d'argent.

Pleines. Armoiries qui n'ont aucune brisure.

Plié. Attribut d'un oiseau de proie qui n'étend pas les ailes; — des pièces du vol seul.

Plumeté. Attribut d'un écu couvert de bouts de plumes rangés à côté les uns des autres et alternativement de métal et d'émail.

Point. Chacun des carrés de l'échiqueté et de l'équipollé; — chacune des divisions du componé.

Point-champagne. Pièce déshonorante.

Point d'honneur. Partie de l'écu qui se trouve un peu au-dessus du milieu du chef.

Points Equipollés. Neuf carrés disposés en échiquier.

Pointe. Partie inférieure de l'écu; — pièce héraldique.

Pointé. Attribut de l'écu chargé de pointes; — d'une rose dont les pointes sont d'un émail différent.

Pomme. Tourteau de sinople.

Pommeté. Attribut des pièces dont les extrémités se terminent en boule.

Porté. Attribut de la croix posée en bande.

Posé. Attribut du lion arrêté sur ses pieds.

Potencé. Attribut d'une croix qui a une traverse à chaque bout.

Pourpre. Émail rouge-violet.

Proboscide. Trompe de l'éléphant.

Q

Quartefeuille. Fleur à quatre feuilles.

Quartiers. Divisions de l'écu.

Quintaine. Poteau auquel un écusson est attaché.

Quintefeuille. Fleur à cinq feuilles ajourée au centre.

R

Radié. Attribut des couronnes antiques.

Rais. Rayon; — pointe des étoiles; — rayons de lumière sortant des angles de l'écu.

Rais d'Escarboucle. Pièce formée de huit bâtons très-étroits posés quatre en croix, quatre en sautoir et réunis au milieu par un moyeu percé et se terminant en fleur de lis.

Ramé. Attribut du cerf dont le bois est d'un autre émail que le corps.

Rampant. Attribut du chien, du sanglier, du renard qui se tient droit; il est opposé à *passant.* — C'est la situation naturelle du lion.

Rangé. Se dit de plusieurs pièces, figures mises en ligne.

Rangier. Fer d'une faux représentée sans manche.

Ravissant. Attribut du loup emportant sa proie.

Rayonnant. Attribut des étoiles ayant entre les grandes pointes des filets de rayons.

Rebattement. Nom donné à toute combinaison de pièces qui couvrent entièrement l'écu et qui sont de deux émaux alternativement;—pièces de formes capricieuses et bizarres.

Rebrassé. Attribut d'une pièce bordée; — d'un chapeau ou bonnet bordé de fourrures ou d'un émail différents.

Recercelé. Attribut d'une pièce ou figure ayant la forme d'un cerceau.

Recoupé. Coupé de deux traits (division de l'écu).

Recroiseté. Attribut des croix dont les branches sont terminées par d'autres croix.

Redorte. Branche retortillée en rameaux.

Regardant. Attribut de l'animal qui regarde sa queue.

Rempli. Attribut des molettes, des quintefeuilles, etc., dont l'ouverture est d'un émail qui empêche de voir celui du champ.

Renchier. Cerf à ramure aplatie et couchée en arrière.

Rencontres. Têtes d'animaux représentées de face.

Renversé. Attribut du chevron dont la pointe regarde celle de l'écu; — d'une figure posée sens dessus dessous; — d'un rameau dont le feuillage est en pointe et la tige en chef.

Resarcelé. Attribut d'une croix qui en renferme une autre.

Retrait. Attribut de pièces honorables qui ne touchent à l'écu que par une de leurs extrémités.

Retranché. Attribut de la croix dont les extrémités forment un triangle rectangle dont les angles aigus font saillie.

Rinceaux. Rameaux chargés de feuillage.

Roc. Fer de lance courbé ; — tour du jeu d'échecs dont la partie supérieure porte deux crampons.

Rompu. Armes et autres pièces brisées.

Rouant. Attribut d'un paon faisant la roue.

Rustre. Pièce héraldique ordinaire ; — losange percée en rond.

S

Sable. Émail, couleur noire.

Saillant. Attribut de la chèvre, du mouton, du bélier, représentés sur pied.

Sanglé. Attribut d'un animal qui a une ceinture d'un émail particulier.

Sautoir. Pièce honorable. Croix de saint André.

Sellé. Attribut d'un cheval qui a une selle.

Semé. Attribut d'un écu ou d'une pièce couvert de pièces ou figures en nombre illimité.

Senestre. Gauche (*le côté gauche se trouve à la droite de la personne qui regarde l'écu*).

Senestré. Attribut d'une pièce en ayant une autre à sa gauche.

Senestrochère. Bras gauche sortant du côté senestre de l'écu.

Sicamor. Cerceau lié comme celui d'un tonneau.

Sinople. Émail, couleur verte.

Sol. Champ de l'écu (*inusité*).

Soleil. Soleil représenté avec une face humaine et des rayons.

Sommé. Attribut d'une pièce ou figure surmontée par une autre; — se dit aussi de la ramure du cerf.

Soutenant. Attribut des animaux qui paraissent soutenir quelque pièce.

Soutenu. Attribut d'une pièce ou figure qui en a une autre sous elle; — d'un cep de vigne soutenu par un échalas d'un émail particulier.

Stangue. Tige droite d'une ancre.

Supports. Figures de fantaisie, ou animaux, placés de chaque côté extérieur de l'écu et semblant le présenter.

Surbriser. Action de briser des armoiries déjà brisées.

Surbrisure. Pièce chargeant une brisure primitive.

Sur le tout. Attribut d'un écu placé sur le milieu d'une écartelure et des pièces brochant.

Sur le tout du tout. Attribut d'un écu placé sur le milieu d'une écartelure d'un écu qui est déjà *sur le tout.*

Surmonté. Attribut d'une pièce ou d'une figure au-dessus de laquelle il en est placé une autre qui la touche immédiatement.

T

Table d'attente. Écu plain.

Taillé. Partition de l'écu.

Tare. Grille qui couvre la visière du casque.

Taré. Position du casque.

Tau. Figure représentant un grand T.

Tenants. Personnages, anges, sirènes, qui semblent tenir l'écu; — supports humains.

Terrassé. Attribut de plantes, de bâtiments, posés sur la terre, sur le sol; — d'un animal abattu et renversé.

Tertre. Terre, sol, terrain figuré sous les arbres; —plantes, bâtiments, d'un émail particulier.

Tiercé. Partition de l'écu.

Tiercefeuille. Trèfle à queue.

Tierces. Fasces, bandes, très-minces et s'employant trois par trois.

Tigé. Attribut de fleur dont la tige est d'un émail particulier.

Timbre. Sommet du casque.

Timbré. Attribut de l'écu surmonté d'un casque.

Timbrer. Placer diverses figures au-dessus de l'écu.

Tires. Trait de l'échiqueté et du vairé.

Tonnant. Attribut du canon de la gueule duquel sortent des flammes.

Torque. Bourrelet posé sur le casque aux émaux de l'écu.

Tortil. Sorte de diadème en perle dont est ceinte une tête de Maure; — diadème en perles entourant la couronne de baron.

Tortillant. Attribut du serpent qui semble ramper.

Tortillé. Attribut de la tête de Maure ornée d'un tortil d'un métal particulier.

Tourné. Attribut d'un croissant dont les pointes regardent à droite.

Tourteau. Pièce ronde en émail.

Tourteau-besant. Pièce ronde mi-émail, mi-métal.

Tourtelé. Attribut d'un écu ou d'une pièce chargé de tourteaux en nombre illimité.

Trabe. Bois qui tient l'ancre; — bâton qui supporte une bannière.

Trainée. Filet ondé représentant un sentier rempli de poudre.

Trait. Ligne; — rang des carreaux de l'échiquier.

Tranché. Partition de l'écu.

Trangles. Fasces diminuées.

Traverse. Barre diminuée.

Traversé. Attribut des pièces enfilées par d'autres.

Trèflé. Attribut d'une croix dont les extrémités sont terminées en trèfle.

Treillis. Pièce héraldique ordinaire; — grille qui forme la visière d'un heaume.

Treillissé. Attribut d'un écu ou d'une pièce couvert de treillis.

Trescheur ou *Trescœur.* Pièce honorable de second ordre; — orle étroit orné de fleurons.

Trois-deux-un. Attribut de six pièces posées en triangle, trois en chef, deux au milieu, une en pointe.

Tronçonné. Attribut de la croix coupée par morceaux très-rapprochés les uns des autres.

Tronqué. Attribut des arbres coupés par les deux bouts.

V

Vair. Émail ; — fourrure d'argent et d'azur.

Vair affronté. Vair dont toutes les pointes tendent au cœur de l'écu.

Vair appointé. Vair dont les pointes se répondent.

Vair en bande et en barre. Vair dont les tires sont diagonales.

Vair en pal. Se dit lorsque chaque pointe correspond à une pointe.

Vairé. Attribut d'un écu ou de pièces et figures dont l'émail est de vair par la forme,

mais dont les couleurs sont autres qu'argent et azur (indiquer ces couleurs en blasonnant) ; — fond de l'écu.

Vannet. Coquille dont on voit le fond.

Ventail. Partie inférieure du casque.

Vergette. Pal diminué.

Vergetté. Attribut d'un écu couvert de vergettes.

Versé. Attribut d'un croissant dont les pointes regardent la pointe de l'écu; — de pommes de pin renversées.

Vêtu. Attribut d'un écu ou pièce chargé d'une losange dont les quatre pointes touchent les bords.

Vidé. Attribut de croix et pièces ouvertes, au travers desquelles on distingue le champ de l'écu.

Vigilance (Avec sa). Attribut d'une cigogne levant une patte qui tient une pierre.

Vilené. Attribut de lion ou léopard dont on voit le sexe.

Vires. Anneaux concentriques.

Virolé. Attribut des animaux qui portent des

boucles ou anneaux d'un émail particulier.

Vivré. Attribut d'une pièce à replis carrés.

Voguant. Attribut d'un vaisseau représenté voguant sur la mer.

Vol. Deux ailes jointes et développées.

Vol abaissé. Lorsque l'extrémité des ailes de l'oiseau est inclinée vers la pointe de l'écu.

Vol étendu. Lorsque l'extrémité des ailes s'élève vers le chef.

Vol plié. Deux ailes pliées jointes ensemble.

Volant. Se dit de tout oiseau qui semble voler.

Volet. Tourteau de sinople; ornement du casque.

Volté. Double.

TRAITE

SUR LA

COMPOSITION DES LIVRÉES

TRAITÉ

SUR LA

COMPOSITION DES LIVRÉES

selon les règles

DE LA SCIENCE HÉRALDIQUE

I

Dans la préface de cet ouvrage nous avons dit combien il est de personnes qui, en possession du droit de porter des armoiries, seraient fort en peine d'expliquer les figures qui couvrent leurs blasons, en se servant des termes techniques.

Nous avons dit aussi l'abus qu'on faisait journellement de l'emploi des casques, dont trop souvent le caprice seul détermine la forme.

Mais cet abus n'est rien, comparativement à celui qui existe dans la composition des livrées, qui sont devenues des travestissements sans aucun caractère héraldique.

Et cependant le vieux proverbe ne ment pas : « Tel maître, tel valet; » la qualité du gentilhomme se mesure plus sur les habits de sa livrée que sur les siens propres; et si des industriels s'amusent à vêtir des laquais de louage d'habits chamarrés d'or et d'argent, dans le but d'éblouir par un luxe de mauvais aloi les yeux de leurs clients, il faut que les gens du monde se gardent bien de les imiter, et qu'ils observent toute la simplicité d'ornements que comporte la livrée, établie non par la fantaisie, mais bien d'après les préceptes de la science héraldique.

Les figures d'armoiries sont soumises à des règles déterminées, nos lecteurs les connaissent; les qualifications nobiliaires sont indiquées dans les diverses catégories de casques et de couronnes dont nous avons donné le détail; les fonctions ou grandes charges sont désignées par des marques extérieures accompagnant l'écu, il n'est pas jusqu'aux lambrequins et aux supports qui ne soient réglementés.

Les principes de la composition des livrées sont non moins absolus; car, ainsi que nous allons le démontrer, et ce que peu de per-

sonnes savent, on peut presque blasonner les armes d'une maison, rien qu'à la simple inspection de la livrée d'un valet.

Rien n'est plus simple, et le lecteur sera bientôt de notre avis; mais, avant de le mettre à même de reconnaître les barbarismes qui fourmillent dans la plupart des livrées, nous allons faire ce que nous avons fait pour les armoiries, c'est-à-dire en exposer l'historique, après quoi il nous sera facile de faire comprendre l'importance que peut avoir l'emploi de certaines couleurs qui entrent dans leur composition.

Le nom de *livrées* fut donné par nos premiers rois de la seconde race à des vêtements uniformes, et de grand prix, qu'ils distribuaient aux seigneurs de la cour et à leurs grands officiers.

Plus tard, au lieu d'habits, les officiers de la maison du roi reçurent, selon leur rang, une somme d'argent comptant appelée également *livrée*.

Cet usage se conserva jusqu'en 1789.

« Saint Louis, suivant la coutume, fit donner des habits magnifiques aux grands officiers de la couronne, et à ceux de son hôtel et

maison, à chacun suivant son état, et les habits étaient appelés *livrées*, parce qu'ils se livraient et se donnaient du trésor royal. » (L'abbé de Choisy.)

Le nom de *livrée* fut spécialement appliqué à l'écharpe que les chevaliers portaient jadis sur leurs vêtements.

Or, les grands feudataires adoptaient tous une écharpe de couleur distinctive qui servait à les faire reconnaître de loin, alors même qu'il était impossible de distinguer les émaux de leur écu.

Et les valets, les écuyers et les pages, portaient la livrée, bordée des couleurs de leur seigneur.

Les écharpes passèrent de mode.

On laissa de côté les cottes d'armes, on se vêtit d'habits blasonnés et on se coiffa d'un chapel à bec, bordé de galons d'or ou d'argent.

Ce fut de cette époque que datèrent les livrées proprement dites, puisque les serviteurs furent astreints à porter sur leurs vêtements le blason de leur maître.

Sous Louis XIII, cet usage n'existait plus; mais les gentilshommes, désireux qu'on pût toujours connaître le nombre des gens qui

formaient leur suite, choisirent les couleurs qui entraient dans la composition de leurs armoiries pour les appliquer aux vêtements de leurs laquais.

Et lorsque vint le règne de Louis XIV, on commença à régulariser la disposition de ces couleurs.

Sous le premier Empire et la Restauration, les livrées furent concédées par le souverain.

Le roi Louis-Philippe, en réservant pour les gens de sa maison la couleur rouge, laissa le champ libre à tous ceux qui voulurent imaginer des blasons de fantaisie et des livrées de caprice.

De nos jours, les règles héraldiques sont tout à fait délaissées en ce qui touche l'emploi des couleurs affectées aux livrées.

Nous allons essayer de les définir.

II

De même que la principale couleur de l'écu est celle du champ, de même la couleur la plus importante de la livrée est celle de la veste ou gilet par la raison qu'il remplace le justaucorps d'autrefois et que les redingotes et

les habits sont considérés comme des pardessus ou des manteaux.

Le vêtement naturel du laquais est la veste et la culotte.

D'ailleurs, il est bon de dire qu'il serait difficile d'assujettir la redingote aux bariolages que nécessitent parfois les partitions de l'écu, à moins de revenir aux vêtements mi-partie du règne de Charles V.

Le gilet se prête beaucoup mieux à ces assemblages de nuances.

Ainsi la règle veut que le gilet soit de la même couleur que celle du champ de l'écu, en employant le blanc pour l'argent et le jaune pour l'or.

Donc, la maison qui porte *d'or à....* choisira le gilet jaune pour la livrée de ses gens.

Celle dont les armes sont : *d'azur à....* gilet bleu.

Idem. *de gueules à....* gilet rouge.

Les fourrures d'hermine et de vair sont représentées par la peluche et la panne.

D'hermine à.... gilet de peluche noire.

De vair à.... gilet de peluche ou panne quadrillée bleue et blanche.

La maison qui porte : *palé d'or et de gueules*, fera faire le gilet à bandes verticales alternées jaunes et rouges.

Fascé d'azur et d'argent : gilet à bandes horizontales bleues et blanches.

Il en est de même pour les écus bandés ou barrés.

(Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas ici d'un écu chargé d'un pal, d'une fasce, d'une bande ou d'une barre. Ce que nous venons de dire s'applique exclusivement aux écus couverts de pals, de fasces, etc.)

L'écu losangé, échiqueté demande également un gilet quadrillé en losage ou en échiquier.

Passons aux partitions de l'écu :

Si un blason est : *coupé d'or et d'azur*, le gilet sera jaune bordé de bleu.

S'il est : *tranché de gueules et d'argent*, il sera rouge bordé de blanc.

S'il est : *parti de sable et d'or*, il sera noir bordé de jaune.

Toujours la première couleur exprimée est celle du gilet. Avec un peu d'attention, il est facile de savoir, quel que soit le nombre des divisions de l'écu, la couleur qui doit servir de base.

S'agit-il d'un écu écartelé, c'est tout aussi simple, puisque, nous le répétons, c'est la première couleur blasonnée qui sert pour le fond du gilet, et les autres pour les galons ou ornements.

Exemple : *Écartelé au* 1 *et* 4 *d'azur, à trois étoiles d'or, aux* 2 *et* 3 *d'argent, à la barre de sinople.*

Le gilet sera bleu et la bordure blanche, puisque le blanc est la couleur du second champ.

En résumé, pour le gilet, couleur du champ — pas d'exception.

Parlons maintenant de la culotte, la seconde pièce de la livrée; sa couleur doit être celle de la pièce principale qui est figurée sur le blason.

Exemple : *d'or, à la croix de gueules.*

Gilet jaune, culotte rouge.

D'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois merlettes de sable.

Le chevron étant la pièce principale de cet écu, la culotte sera bleue et le gilet blanc.

On le voit, c'est excessivement simple.

Multiplier les exemples serait peine superflue.

Nous n'avons pas sans doute besoin d'ajouter

que si l'écu est plain, gilet et culotte seront de la même couleur.

Pour l'écu composé, le premier émail est celui du gilet, le second celui de la culotte.

Coupé d'argent et d'azur, gilet blanc, culotte bleue.

Tranché d'or et de sinople, gilet jaune, culotte verte.

Palé d'azur et d'or, gilet rayé verticalement bleu et jaune, culotte ; jaune.

L'habit ou la redingote sera, si faire se peut, de la couleur de la culotte, si elle est trop voyante, on la remplacera par une autre, pourvu que cette autre entre dans la composition de l'écu.

Exemple : *d'azur, au chevron d'or chargé d'une rose de sable*, gilet bleu, culotte jaune, redingote noire.

D'or, au pal d'azur : gilet jaune, culotte et redingote bleues.

Passons aux boutons :

Là, point d'autre règle que celle-ci : des boutons d'or ou de cuivre doré pour les écus dont le champ est de métal, et des boutons d'argent ou argentés pour les écus dont le champ est d'émail ou de fourrures. Quant à

la gravure en relief qui les décore, elle peut représenter soit les armes complètes, c'est-à-dire l'écu timbré et accompagné des lambrequins et des supports, soit un écu simple, soit le casque ou la couronne seulement, soit enfin une simple initiale, selon qu'on le jugera convenable.

Il arrive parfois qu'on borde les gilets et les redingotes d'un galon brodé aux armes de la maison.

C'est une affaire de goût.

Le seul galon de métal qui soit soumis aux règles héraldiques est celui qui entoure le chapeau ou la casquette.

Il se fait en or ou en argent.

En or, lorsque le champ de l'écu est de métal;

En argent, lorsque le champ est d'émail;

De même que les boutons, avec lesquels il doit toujours être en rapport, le galon est de différentes largeurs.

Quelques personnes croient que c'est afin d'établir les qualifications nobiliaires.

C'est une erreur.

Les ducs, marquis, comtes, vicomtes, barons ou les simples gentilshommes emploient le

même, les couronnes et les casques servent seuls à distinguer leurs titres.

Aussi couronnes et casques sont-ils figurés sur les boutons de préférence aux armes complètes; quant aux galons, se divisant en trois largeurs seulement, ce nombre serait insuffi sant pour la désignation des titres.

D'ailleurs, certains galons de métal offrent en relief la représentation des couronnes, il est donc hors de doute que la largeur déterminée a une autre signification.

Voici la véritable :

Elle sert, comme les diverses couleurs du reste de l'habillement, à expliquer les armoiries.

Nous avons dit que le galon, par son métal d'or ou d'argent, indiquait la couleur du champ.

La largeur exprime les pièces qui figurent dans l'écu.

Si le galon a cinq centimètres de largeur (c'est la plus grande qui puisse être employée), c'est que l'écu est plain.

S'il a quatre centimètres, c'est que dans l'écu existe une pièce honorable, telle que le chef, la fasce, la bande, la barre, la croix, le sautoir, le pal, le chevron, le franc-quartier, la pointe,

le giron, le pairle, la bordure, l'orle, le trescœur, la pile ou le gousset.

Si enfin sa largeur n'est que de trois centimètres, c'est qu'il indique un écu composé de pièces ordinaires, telles que le losange, la fusée, le mâcle, le rustre, le besant, le tourteau, etc.; ou de figures des corps naturels, tels que les lions, les léopards, les merlettes; ou de figures artificielles, telles que les badelaires, les bouterolles, les vires, etc.; ou enfin de figures de fantaisie telles que les sirènes, les licornes, les griffons, les dragons, etc.

Ainsi nous retrouvons dans ces dispositions les jalons qui permettent à l'observateur de reconstituer, à l'aide de ceux qu'il a découverts par l'inspection des autres parties de la livrée, le caractère principal des armes d'une maison.

Par les boutons, on sait de prime abord si le fond de l'écu est de métal ou d'émail.

Par la couleur du gilet, on précise ce métal ou cet émail.

Par le galon, on reconnaît si l'écu contient une pièce honorable, une pièce ordinaire ou une figure.

Par la couleur de la culotte, on en apprend l'émail.

On le voit, il reste alors peu à chercher pour savoir tout.

La science héraldique, composée d'emblèmes et de symboles, a cela de particulier que ses énigmes s'expliquent les unes par les autres.

C'est une clef qui ouvre et ferme par le même mécanisme;

C'est la franc-maçonnerie de la noblesse.

Nous terminerons ce petit aperçu, dans lequel nous nous sommes efforcé d'être aussi compréhensible que possible, en donnant quelques exemples de livrées composées rigoureusement selon les principes du blason.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or, chargée de trois tourteaux de sable.*

Livrée : Gilet bleu (*d'azur*).
Culotte jaune (*fasce d'or*).
Redingote noire (*tourteau de sable*).
Boutons d'argent (*champ d'azur*).
Galon d'argent (*idem*).
Largeur du galon 4 cent. (*fasce, pièce honorable*).

Armes : *Palé d'or et de gueules, au chef d'argent, chargé d'un chêne de sinople.*

Livrée : Gilet rayé jaune et rouge.

Culotte rouge.
Redingote verte.
Boutons d'or.
Galon d'or de 4 cent. de largeur.

Armes : *D'argent, à la tour de sable.*

Livrée : Gilet blanc.
Culotte et redingote noires.
Boutons d'argent.
Galon d'argent, 3 cent. de largeur.

Ces exemples suffiront, nous l'espérons, pour venir à l'appui de ce que nous avons avancé, et, si on éprouvait quelque difficulté dans la composition d'une livrée, par suite du mauvais effet que peut produire l'alliance de certaines couleurs, on devra se souvenir que le point important étant de n'employer que des couleurs servant à la composition de l'écu, on ne peut, pour rester dans les règles héraldiques, que modifier les nuances.

Ainsi, si on avait à composer la livrée répondant à un écu de *gueules plain*, après avoir employé le rouge pour le gilet et la culotte, il faudrait chercher, pour la redingote, une nuance se rapprochant du rouge ; donc, on pourrait se servir du brun ou du marron, mais on

aurait grand soin d'éviter le remplacement du rouge par une couleur correspondant aux émaux héraldiques, telle que le bleu, le vert, le noir, le jaune, etc., de manière à ce qu'on ne pût se méprendre.

L'or plain pourrait être remplacé par l'orange foncé;

L'argent, par le gris-blanc.

Mais les cas où ces substitutions deviennent nécessaires sont excessivement rares, puisqu'il n'y a presque pas de blasons plains, et une très-petite quantité de blasons tranchés, taillés, écartelés, etc., sans pièces héraldiques ou figures.

Tous les autres offrent assez de ressources par la diversité de leurs émaux pour qu'il ne soit pas utile d'avoir recours à l'emploi de couleurs étrangères.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

HISTOIRE ET MÉMOIRES

(COLLECTION GRAND IN-18 JÉSUS)

D'Albanès Havard. — Voltaire et madame Duchâtelet. 1 vol	3 fr.
Ancelon. — La vérité sur la fuite de Louis XVI. 1 vol. in-8°	7 50
Madame V. Ancelot. — Un salon de Paris. 1 vol.	5 »
Philibert Audebrand. — Souvenirs de la Tribune des Journalistes. 1 vol	3 »
Eugène d'Auriac. — Histoire anecdotique de l'industrie française. 1 vol.	3 »
Ed. de Barthélemy. — Les amis de madame de Sablé. 1 vol. in-8°.	6 »
Fr. de Barghon. — Mémoires de madame Élisabeth. 1 vol. in-8°	4 »
Le comte Beugnot. — Mémoires 1783-1815. 2 vol. in-8°.	12 »
Baron Bignon. — Souvenirs d'un diplomate. 1 vol.	3 50
Marquis de Boissy. — Mémoires, 1791-1866. 2 vol. in-8°.	10 »
Honoré Bonhomme. — Louis XV et sa famille. 1 vol.	3 50
P. de Bourgoing. — Souvenirs d'histoire contemtemporaine. 1 vol. in-8°.	7 50
Champfleury. — Souvenirs de jeunesse. 1 vol.	3 50
L'abbé Cognat. — Histoire de Clément d'Alexandrie. 1 vol. in-8°	6 »
F. Combes. — Histoire de la diplomatie européenne. 2 vol. in-8°.	15 »
J. Danielo. — Conversations de Chateaubriand. 1 vol in-8°.	6 »
Nerée Désarbres. — Deux siècles à l'Opéra. 1 vol.	3 »
Desmaze. — La Sainte Chapelle du Palais de Justice. 1 vol.	5 »
De Foucault. — Mémoires sur les événements de 1830. 1 vol. in-8°.	2 50

HISTOIRE ET MÉMOIRES

(COLLECTION GRAND IN-18 JÉSUS)

Éd. Frémy. — Les diplomates de la Ligue. 1 vol. . 3 50
Fr. Gaillardet. — Mémoires sur la chevalière d'Eon. 1 vol. in-8°. . . . . 6 »
L. de Givodan. — Histoire des classes privilégiées. 2 vol. . . . . 7 »
Maréchal de Grouchy. — Mémoires publiés par le marquis de Grouchy. 5 vol. in-8°. . . . . 30 »
Hallays Dabot. — Histoire de la censure théâtrale. 2 vol. 4 50
Arsène Houssaye. — Galerie du XVIII° siècle. 4 vol. 14 »
Charles Paul de Kock. — Mémoires. 1 vol. . . 3 50
Madame de La Rochejacquelin. — Mémoires sur les guerres de la Vendée. 2 vol. . . . . 6 »
M. de Lescure. — Les confessions de l'abbesse de Chelles. 1 vol. . . . . 3 »
— Les maîtresses du régent. 1 vol. 4 »
— Nouveaux mémoires du maréchal duc de Richelieu. 4 vol. . . . . 14 »
Laurent de l'Ardèche. — La famille d'Orléans. 1 vol. in-8°. 5 »
De Loménie. — Les Mirabeau. 2 vol. in-8°. . . . . 14 »
Marie-Antoinette. — Correspondance inédite. 1 vol. in-8° . . . . 8 »
Mazas de Sarrion. — Histoire de Prusse. 1 vol. 8° 5 »
Comte de Mérode. — Souvenirs. 2 vol. in-8°. . . 15 »
Alfred Michiels. — Histoire de la politique autrichienne. 1 vol. in-8°. . . . . 7 »
L. Nicolardot. — Journal inédit de Louis XVI, 1 vol. . . . . 5 »
— Histoire de la table, 1 vol. . . . 3 50
Amédé Pichot. — Napoléon à l'île d'Elbe. 1 vol. in-8°. 7 »
— Souvenirs de M. de Talleyrand. 1 vol. 3 50
Raudot. — Napoléon Ier peint par lui-même, 1 vol. . 2 »

HISTOIRE ET MÉMOIRES

(COLLECTION GRAND IN-18 JÉSUS)

Jh. Russel. — Essai sur le gouvernement britannique. 1 vol. in-8° . . . . 7 »
Saint-Amand. — Les femmes de Versailles. 1 vol. . 3 50
Marius Topin. — L'homme au masque de fer. 1 vol. 3 50
Viennet. — Histoire de la puissance pontificale. 2 vol. in-8° . . . . 10 »
Eug. Vignaux. — Mémoires sur Lamoignon de Malesherbes. 1 vol. in-8°. . . . . 5 »
H. de Villemessant. — Mémoires d'un journaliste, 4 vol. . . . . 12 »
Ed. Werdet. — Souvenirs de la Vie littéraire. 1 vol. 3 50
De Valfons. — Souvenirs du marquis de Valfons. 1 vol. 3 50

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Bonnassies. — Les Spectacles forains. . . . . 4 »
A. Cantaloube. — Eugène Delacroix. 1 vol. . . . . 2 »
Cenac Moncaut. — Littérature populaire de la Gascogne. 1 vol. . . . . 4 »
Champfleury. — Histoire de la caricature antique. 1 vol. . . . . 5 »
— Histoire de la caricature au moyen-âge et sous la Renaissance. 1 vol. 5 »
— Histoire de la caricature sous la République et l'Empire. 1 vol. 5 »
— Histoire de la caricature moderne. 1 vol. . . . . 5 »
— Histoire de l'imagerie populaire. 1 vol. . . . . 5 »
— Histoire des faïences patriotiques. 1 vol. . . . . 5 »
Guy de Charnacé. — Causeries sur mes contemporains. 1 vol. 3 50

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON.

PH. AUDEBRAND

SOUVENIRS DE LA TRIBUNE DES JOURNALISTES. 1848 à 1852. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

HONORÉ BONHOMME

LOUIS XV ET SA FAMILLE d'après des lettres et des documents inédits. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 50

CHAMPFLEURY

HISTOIRE DE LA CARICATURE ANTIQUE. 2e édition. 1 vol. grand in-18 orné de 100 gravures. 5 »
HISTOIRE DE LA CARICATURE MODERNE. 2e édition. 1 vol. grand in-18 orné de 90 gravures. 5 »
HISTOIRE DE LA CARICATURE AU MOYEN AGE. 1 vol. gr. in-18 orné de 90 gravures. 5 fr.
HISTOIRE DE LA CARICATURE SOUS LA RÉVOLUTION, L'EMPIRE ET LA RESTAURATION. 1 vol. grand in-18 jésus orné de 95 gravures. 5 »
HISTOIRE DES FAIENCES PATRIOTIQUES SOUS LA RÉVOLUTION. 1 vol. gr. in-18 orné de grav. 5 »
HISTOIRE DE L'IMAGERIE POPULAIRE. 1 v. gr. in-18 orné de 50 grav. 5 »
L'HOTEL DES COMMISSAIRES PRISEURS. 1 vol. gr. in-18. 3 »
SOUVENIRS ET PORTRAITS DE JEUNESSE. 1 vol. 3 50

C. DESNOIRESTERRES

LES COURS GALANTES, histoire anecdotique de la société polie au XVIIIe siècle. 4 vol. in-18. 12 »

VICTOR FOURNEL

CE QU'ON VOIT DANS LES RUES DE PARIS. 1 fort vol. gr. in-18. 3 50
LES SPECTACLES POPULAIRES ET LES ARTISTES DES RUES, tableau du vieux Paris. 1 vol. gr. in-18. 3 50

ÉDOUARD FOURNIER

L'ESPRIT DES AUTRES recueilli et raconté. 4e édition. 1 vol. in-18. 3 »
L'ESPRIT DANS L'HISTOIRE, recherches sur les mots historiques. 3e édition. 1 vol. in-18. 3 »
LE VIEUX-NEUF, histoire ancienne des découvertes modernes. Nouvelle édition. 3 vol. gr. in-18 jésus. 15 »
HISTOIRE DU PONT-NEUF. 2 vol. in-18. 6 »
LA COMÉDIE DE J. DE LA BRUYÈRE. 2 vol. in-18. 6 »
LA VALISE DE MOLIÈRE. 1 vol. grand in-18 jésus, sur papier vergé. 5 »

CHARLES DESMAZE

LA SAINTE-CHAPELLE DU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS. Monographie et recherches historiques. 1 vol. grand in-18 orné de gravures. 5 »

EUG. DAURIAC

HISTOIRE ANECDOTIQUE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE. 1 v. in-18. 3 »

PAUL FOUCHER

LES COULISSES DU PASSÉ, histoire anecdotique du théâtre depuis Corneille. 1 fort vol. grand in-18. 3 50

GEORGES D'HEILLY

DICTIONNAIRE DES PSEUDONYMES, révélations sur le monde des lettres, du théâtre et des arts. 2e édition. 1 fort vol. gr. in-18 jésus. 6 »

ARSÈNE HOUSSAYE

GALERIE DU XVIIIe SIÈCLE. 4 vol. grand in-18 jésus.
I. — LA RÉGENCE, 1 vol. 3 50
II. — LOUIS XV, 1 vol. 3 50
III. — LOUIS XVI, 1 vol. 3 50
IV. — La Révolution. 1 vol. 3 50

JULES JANIN

LA FIN D'UN MONDE ET DU NEVEU DE RAMEAU. Nouv. édit., revue et augm. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 50

M. DE LESCURE

LES MAITRESSES DU RÉGENT. 1 fort vol. in-18. 4 »
LES CONFESSIONS DE L'ABBESSE DE CHELLES. 1 vol. in-18. 3 fr.
NOUVEAUX MÉMOIRES DU MARÉCHAL DUC DE RICHELIEU, 1696-1788, rédigées sur des documents authentiques. 4 vol. gr. in-18 jésus. 14 »

AMÉDÉE PICHOT

SOUVENIRS INTIMES DE M. DE TALLEYRAND. 1 vol. gr. in-18. 3 50

CH. POISOT

HISTOIRE DE LA MUSIQUE EN FRANCE, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. 1 vol. in-18. 4 »

CH. NISARD

DES CHANSONS POPULAIRES chez les anciens et chez les Français, essai historique suivi d'une étude sur les chansons des rues contemporaines. 2 vol. gr. in-18 avec gravure. 10 »

LOUIS XVI

JOURNAL PARTICULIER, publié sur des documents inédits par Louis NICOLARDOT, 1 vol. gr. in-18, papier vergé. 5 »

H. DE VILLEMESSANT

MÉMOIRES D'UN JOURNALISTE. 5 vol. gr. in-18 jésus. 15 »

ED. WERDET

SOUVENIRS DE LA VIE LITTÉRAIRE. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.



